

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL
23^{ème} SEANCE

37^{ème} période administrative 2016-2020

Année 2018-2019

Lundi 10 décembre 2018, à 18h30
à l'Hôtel de Ville

Présidence de Mme Charlotte Opal (PopVertSol), présidente.

Y compris la présidente, 39 membres sont présents : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Jean-Charles Authier (PLR), Isabelle Bellaton (PLR), Amelie Blohm Gueissaz (PLR), Nadia Boss (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Jérôme Bueche (PLR), François Chédel (PopVertSol), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Antoine de Montmollin (Soc), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertSol), Hélène Dederix Silberstein (PopVertSol), Jean Dessoulavy (VL/PDC), Philippe Etienne (PLR), Michel Favez (PopVertSol), Jonathan Gretillat (Soc), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL/PDC), Timothée Hunkeler (Soc), Baptiste Hurni (Soc), Gabriele Jeanneret (Soc), Mirko Kipfer (PLR), Johanna Lott Fischer (PopVertSol), Nando Luginbühl (Soc), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Mauro Moruzzi (VL/PDC), Jacqueline Oggier Dudan (PopVertSol), François Pahud (VL/PDC), Dimitri Paratte (PopVertSol), Anne Dominique Reinhard (Soc), Jean-Luc Richard (PopVertSol), Catherine Schwab (Soc), Christophe Schwarb (PLR), Stéphane Studer (PopVertSol), Mariachiara Vannetti (Soc), Joël Zimmerli (PLR), Benoît Zumsteg (PLR), Martha Zurita (PopVertSol).

Excusés : Mme Raymonde Richter (PLR) et M. Morgan Paratte (Soc).

Le Conseil communal était représenté par Mme Christine Gaillard (PopVertSol), présidente, M. Thomas Facchinetti (Soc), vice-président, M. Fabio Bongiovanni (PLR), Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR) et Mme Anne-Françoise Loup (Soc), membres.

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 21^{ème} séance, du lundi 29 octobre 2018, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 22^{ème} séance, du lundi 12 novembre 2018, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Charlotte Opal**, mentionne :

1. Envoi d'un correctif au budget 2019 : page 19, correction du montant de la dette à long terme et du taux moyen.
2. Nomination de Mme Isabelle Mellana Tschoumy (socialiste) en qualité de secrétaire du Bureau du Conseil général, en remplacement de Mme Milena Boulianne-Lavoyer (art. 125 RG).
3. Nomination de M. Nando Luginbühl (socialiste) en qualité de membre de la Commission des plans d'aménagement et d'alignement, en remplacement de Mme Milena Boulianne-Lavoyer (art. 125 RG).
4. Nomination de M. Patrice de Montmollin (socialiste) en qualité de membre de la Commission des affaires communales en matière d'agglomération, en remplacement de Mme Milena Boulianne-Lavoyer (art. 125 RG).
5. Nomination de M. François Pahud (VL/PDC) en qualité de vice-président de la Commission des plans d'aménagement et d'alignement (art. 125 RG).
6. Nomination de Mme Julie Courcier Delafontaine (socialiste) en qualité d'assesseure de la Commission des plans d'aménagement et d'alignement (art. 125 RG).

Communiqués de presse

- De la BPUN intitulé « 1,2,3 Albums », ou le succès d'un projet.
- Du Conseil communal concernant le Budget 2019.
- De la Direction de la culture et de l'intégration concernant les lauréats du prix de la citoyenneté 2018.

Séance du Conseil général - Lundi 10 décembre 2018

- De la Direction de la santé intitulé « Les seniors invités à parler cuisine ».
- De la Direction de l'économie intitulé « Une ville en fête sous un ciel de guirlandes ».
- Des Conseils communaux de Corcelles-Cormondrèche, de Neuchâtel et de Valangin intitulé « Une nouvelle commune qui se construira à quatre dans le respect de tous ».
- De la Chancellerie d'Etat intitulé « NEMO News : de nouvelles fonctions pour des actualités à la carte ».
- De la Direction de la mobilité intitulé « Roulez gratuitement à vélo sur le littoral ».
- De l'association Noctambus concernant les nouveaux horaires.

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

18-025 – 18-202

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière,
concernant le budget de l'exercice 2019.

B. Autres objets

18-402/18-403/18-404

Propositions par Mmes et MM. Amelie Blohm Gueissaz, Jonathan Gretilat, Christophe Schwarb, Sylvie Hofer-Carbonnier, Nicolas de Pury et Dimitri Paratte, portant sur la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel.

18-305

Motion du groupe Vert'libéraux/PDC par Mme Sylvie Hofer-Carbonnier et consorts, intitulée « Les véhicules électriques, eux aussi, ont besoin de places de parc ».

18-610

Interpellation du groupe socialiste, par M. Gabriele Jeanneret et consorts, intitulée « Exposition « Témoins à charges », ne laissons pas que des empreintes ? ».

18-306

Motion du groupe Vert'libéraux/PDC par M. Mauro Moruzzi et consorts, intitulée « Pour une véritable stratégie en matière de mobilité et de développement territorial, accompagnée d'une planification cohérente ».

18-503

Postulat du groupe socialiste par M. Antoine de Montmollin et consorts, intitulé « Pour une meilleure priorisation des projets urbanistiques et une véritable concrétisation des investissements ».

18-611

Interpellation du groupe PLR par Mme Raymonde Richter et consorts, intitulée « Dernière semaine d'école : quand en finira-t-on avec le casse-tête et le stress des parents ? ».

18-612

Interpellation du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée « Villa Lardy : quels coûts, quelle utilité, mais surtout quel futur ? ».

18-702

Résolution de M. Mauro Moruzzi et consorts, intitulée « Le stade de Neuchâtel doit dorénavant s'appeler « Stade de la Maladière – Gilbert Facchinetti ».

18-504

Postulat du groupe PopVertSol par M. Stéphane Studer et consorts, intitulé « Des eaux pas si claires ! ».

18-307

Motion du groupe PopVertSol par Mme Martha Zurita et consorts, intitulée « Ville de Neuchâtel déclarée zone hors-TISA ».

18-614

Interpellation du groupe PopVertSol par Mme Martha Zurita et consorts, intitulée « Pour une amélioration de la qualité sonore des interventions au Conseil général ».

18-615

Interpellation du groupe Vert'libéraux/PDC, par Mme Sylvie Hofer-Carbonnier et consorts, intitulée « Jehanne, ma sœur Jehanne, quand verras-tu un projet venir ? ».

18-308

Motion du groupe PopVertSol par M. Dimitri Paratte et consorts, intitulée « Quelle politique universitaire et de formation professionnelle la Ville peut et doit avoir ? ».

18-617

Interpellation du groupe PLR par Mme Raymonde Richter et consorts, intitulée « Le service des sports : en cure d'amaigrissement ? ».

18-405

Proposition du groupe Vert'libéraux/PDC, par Mme Sylvie Hofer-Carbonnier et consorts, portant sur la modification de l'article 30 du Règlement de police de la Commune de Neuchâtel.

18-309

Motion du groupe socialiste par M. Morgan Paratte et consorts, intitulée « Etendre les « Marches exploratoires » à toute la population ».

18-704

Résolution du groupe Vert'libéraux/PDC par Mme Sylvie Hofer-Carbonnier et consorts, intitulée « S'il faut changer de nom à la Place Louis-Agassiz, que ce soit pour honorer Sophie Piccard ! ».

18-401 (Pour mémoire)

Proposition du groupe PopVertSol par Mme et M. Charlotte Opal, Nicolas de Pury et par Mme Cornelia Froidevaux-Wettstein, MM. Jules Aubert et Philippe Etienne, relative à la « nouvelle forme d'exploitation des domaines de la Ville de Neuchâtel, viticoles ou agricoles, dont la Ville est propriétaire ou qui d'une manière ou d'une autre dépendent de la Ville de Neuchâtel ».

Renvoi à la Commission spéciale « Domaines agricoles et viticoles Bio » pour étude selon décision du Conseil général du 7 mai 2018.

Neuchâtel, le 19 novembre 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,	Le chancelier,
Christine Gaillard	Rémy Voirol

Propos présidentiels

La présidente, **Mme Charlotte Opal**, déclare :

- Avant de passer au budget, nous avons quelque chose de spécial ce soir : c'est l'anniversaire de M. Antoine de Montmollin.

Ce dernier se voit remettre un présent sous les applaudissements de l'assemblée.

18-025 – 18-202

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière, concernant le budget de l'exercice 2019

Voir tirés à part des :

- 24 octobre 2018 (rapport 18-025)
- 22 novembre 2018 (rapport 18-202)

La présidente, **Mme Charlotte Opal**, rappelle le déroulement des débats, informant qu'en premier lieu se tiendra la discussion générale, suivie, après une pause, de l'examen détaillé du budget.

M. Antoine de Montmollin, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière s'est réunie lors de trois séances plénières, les 13, 20 et 22 novembre, pour examiner le budget 2019 proposé par le Conseil communal. Durant la même période, les 5 sous-commissions se sont réunies pour l'examen détaillé des 5 dicastères. Notre Commission a donc, une fois de plus, réussi à pondre un rapport de 80 pages en moins de 10 jours, ce qui mérite, à mon avis, d'être relevé ici. Cela n'aurait naturellement pas été possible sans la collaboration du Conseil communal et des services de la Ville, que je tiens également à remercier.

Notre Commission financière relève tout d'abord que la situation financière de la Ville de Neuchâtel est globalement saine, avec un bénéfice présenté par le rapport du Conseil communal de 1,4 million de francs sans qu'aucun prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle ne soit effectué. Notre fortune nette atteindra d'ailleurs 54 millions de francs au 1^{er} janvier prochain et nos réserves totaliseront 275 millions de francs. Pour la plupart des commissaires, ces éléments

permettent d'envisager avec une certaine sérénité l'avenir financier de notre Commune.

Au-delà de cette analyse très générale, la Commission financière s'est – comme depuis de nombreuses années – particulièrement intéressée à l'évolution du résultat du compte d'exploitation. Force est de constater que, si celui-ci s'améliore par rapport au budget 2018, c'est grâce à deux éléments sur lesquels la Ville n'a pas d'emprise directe, à savoir une hausse des revenus de l'impôt sur les personnes morales et une réévaluation de nos actions Viteos. La péjoration observée du compte d'exploitation une fois ces revenus supplémentaires retranchés a suscité chez les commissaires un degré d'inquiétude variant en fonction de leur appréciation de la situation conjoncturelle dans laquelle notre Ville se trouve. En effet, il n'est par exemple pas facile de déterminer si les recettes liées aux personnes morales rejoignent avec ce budget un niveau « structurel » – si l'on considère qu'il en existe un – ou, au contraire, si ces résultats sont extraordinaires. L'ensemble de la Commission s'accorde cependant sur un point : les efforts pour mettre en adéquation charges et recettes, déjà entrepris en partie par le Conseil communal, doivent être intensifiés, et ceci d'autant plus que l'acceptation de la fusion SIEN et CEG par le Grand Conseil péjore le budget 2019 de 1,4 million de francs.

La Commission financière se réjouit des investissements planifiés à hauteur de 55 millions qui permettront de poursuivre un développement harmonieux de notre ville. Il convient toutefois de relever que les efforts évoqués précédemment sont d'autant plus nécessaires pour limiter l'augmentation de la dette de la Ville. Les ressources supplémentaires sollicitées, notamment dans le but de permettre la réalisation de ces investissements, n'ont pas convaincu la totalité des commissaires. Certains regrettent en effet que les EPT supposés s'autofinancer, voire être rentables, n'aient pas fait l'objet d'analyses plus détaillées et communiquées aux membres de la Commission financière.

En conclusion – et pour tenter de rendre encore plus intelligible le message de notre Commission – la Ville de Neuchâtel ne peut pas se satisfaire de ses niveaux de réserve et de fortune, et nous devons, au contraire, nous interroger systématiquement sur ce que l'action politique que nous menons aujourd'hui implique pour demain, notamment d'un point de vue financier. Dans un contexte politique cantonal peu stable, avec de nombreuses réformes importantes en cours – dont les effets ne sont pas forcément connus pour notre Commune – nous devons chercher à mettre en adéquation nos charges et nos ressources, de manière structurelle et dans le long terme, afin de garantir la crédibilité

de l'action de notre Commune et la pérennité des prestations fournies à la population.

C'est l'ensemble de ces discussions qui a mené la Commission financière à proposer un **amendement** de compromis au projet d'arrêté n° I, derrière lequel tous les commissaires ont pu se rassembler. Cet amendement diminue les charges de personnel de CHF 300'000.-, ce qui correspond plus ou moins à l'augmentation globale des effectifs proposée dans le rapport du Conseil communal. Il diminue les charges de Biens, services et marchandises d'environ 2,5 millions de francs, les ramenant ainsi au niveau prévu dans le budget 2018, et exige donc la concrétisation d'efforts appelés de longue date par la Commission financière, mais également par le Conseil général, de par ses votes budgétaires. L'amendement diminue finalement de 2,5 millions de francs les recettes des personnes morales estimées pour 2019, par mesure de prudence au regard de la volatilité élevée de ce type de revenus. Le projet d'arrêté n° I ainsi amendé a été préavisé favorablement à l'unanimité.

C'est la même volonté de compromis qui a inspiré le vote des commissaires sur les autres arrêtés. C'est ainsi que les projets d'arrêtés n^{os} II et VI ont été refusés par une très large majorité de la Commission. Les arrêtés n^{os} IV, V et VII ont été préavisés favorablement à l'unanimité. Le projet d'arrêté n° III a, quant à lui, laissé la Commission relativement divisée et a été préavisé négativement par 5 voix contre, 4 voix pour et 2 abstentions.

Finalement, je tenais à relever que je vous ai présenté dans mon intervention le large compromis trouvé en Commission financière quant au budget. Celui-ci semble toutefois contesté ce soir par un amendement et je ne peux que vous inviter, toutes et tous, en tant que rapporteur de la Commission financière, à soutenir la solution équilibrée et pragmatique proposée par notre Commission qui a su convaincre l'ensemble de ses membres il y a un peu plus de deux semaines. Le risque étant, bien sûr, qu'en tentant d'amender une partie de ce compromis, ce soit l'entier de l'édifice qui s'écroule, ce qui me laisserait personnellement avec un goût amer quant à l'utilité des discussions qui peuvent être menées en commission.

M. Alexandre Brodard, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- *Bis repetita non placent*, disaient les Romains. Ce qui se répète ne plaît pas. Comme l'an dernier, le Conseil communal nous présente un budget inacceptable aux yeux du groupe PLR. Comme l'an dernier, la Commission financière doit amender le budget pour le rendre présentable, pour sauver les meubles.

Autant le dire d'emblée, cette répétition des événements ne plaît pas au groupe PLR. Elle ne lui plaît pas du tout. Elle ne plaît d'ailleurs pas non plus à la Commission financière, semble-t-il, pourtant à majorité de gauche. Le ton, comme le fond de son rapport sont explicites. Et le fait qu'elle doive à nouveau, à l'unanimité de ses membres, présenter un amendement proposant de réduire les charges d'exploitation pour sauver le budget parle de lui-même. La Commission financière le répète pourtant avec insistance depuis 3 ans en tout cas, et le groupe PLR depuis bien plus longtemps encore : des économies structurelles sont nécessaires.

Elles sont nécessaires depuis plusieurs années. Parce qu'il ne faut pas se leurrer, derrière le bénéfice de façade de 1,45 million présenté par le Conseil communal se cache une réalité bien moins rose. La Ville de Neuchâtel connaît un déficit structurel inquiétant que l'on peut estimer entre 8 et 10 millions de francs par an en moyenne depuis plusieurs années. En 2017 et 2018, ce déficit a été couvert en puisant dans les réserves et en réévaluant les immeubles. Cette année, ce sont les actions Viteos qui sont réévaluées et permettent de présenter un résultat positif. Mais sans ces manœuvres comptables, la Ville ferait face à de gros déficits. Pour 2019, sans cette réévaluation de 8,6 millions, le budget ferait état d'un déficit de plus de 7 millions de francs, et ce malgré une augmentation prévue et inespérée des rentrées fiscales des personnes morales de 6,7 millions de francs.

Sur le papier, le Conseil communal semble conscient du déficit structurel que connaît la Ville. A fin 2016 déjà, il parlait, je cite, de « mettre en place un processus d'optimisation durable des charges et des recettes visant à mettre en adéquation les actions de la Ville avec sa capacité financière ». Depuis, il le répète chaque année plus ou moins avec les mêmes mots. Il propose donc bien, en théorie, de répondre aux demandes répétées et insistantes du groupe PLR, comme de sa propre majorité, demandes qui ne sauraient être plus claires.

Résultat ? A l'exception d'une réorganisation à la Sécurité et au Centre d'impression, toujours rien ou presque rien. Ou plutôt si : le Conseil communal envisage de porter la dette de la Ville de 300 millions actuellement, à 335 millions l'an prochain et à 386 millions à fin 2022.

Il le mentionne noir sur blanc en page 24 du budget. On ne peut au moins pas lui reprocher un manque d'honnêteté ou de transparence sur ce point. Comme si une augmentation de dette de 86 millions en 4 ans allait de soi. Il conclut pourtant cette année encore, en page 27, qu'il vise à, je cite, « atteindre un équilibre durable des charges et des revenus ». Mais quand ? Comment ? Il faut du concret pour y parvenir, pas seulement des promesses.

« Là où il y a une volonté, il y a un chemin », aurait dit Churchill. Nous le pensons aussi. S'il y a une volonté de faire des économies, il est possible d'en réaliser, même à Neuchâtel. C'est toutefois justement là que le bât blesse. L'impression que nous laisse ce budget, c'est justement un manque flagrant de volonté. Les membres du Conseil communal – ou du moins une majorité d'entre eux – ne semblent simplement pas concernés, ni par les demandes du PLR, ni par celles de la Commission financière. Nous ne sentons aucune volonté réelle de réduire la voilure. Nous ne sentons pas la volonté de faire le job. Nous en arriverions presque à nous demander s'il ne faudrait pas instaurer des rocades à la tête des dicastères, certains conseillers communaux étant à l'évidence plus sensibles que d'autres aux demandes du Conseil général.

Le Conseil communal nous rétorquera qu'il a bien proposé des pistes d'économies en Commission financière, mais qu'elles ont toutefois été refusées. Peut-il cependant réellement prétendre avoir proposé des pistes sérieuses ? S'il avait voulu vraiment le soutien de la Commission financière, aurait-il proposé de couper là où cela est le moins justifié, là où cela fait le plus mal ? On peut légitimement se demander si le but recherché n'était justement pas que ses propositions soient refusées, pour pouvoir rejeter la faute sur la Commission ou sur le Conseil général. C'est en tout cas l'impression que cela peut donner. Quand quelqu'un demande à boire, on ne lui sert pas du vinaigre, c'est évident qu'il le refusera.

Des pistes, il y en a pourtant. Si la Ville de Neuchâtel se positionne en toute fin de classement des villes de taille comparable en matière de dépenses par habitant selon l'étude IDHEAP en la matière, c'est bien que Neuchâtel fait quelque chose de faux. Par exemple, le centre d'orthophonie nous coûte CHF 400'000.- par an alors que les orthophonistes tirent un revenu de leur activité dans le privé. Velospot pourrait viser l'équilibre financier, voire une autonomisation. De nombreuses autres prestations pourraient être réajustées ou revues à la baisse. On pourrait, par exemple, réduire l'ouverture des guichets. La culture – mais cela est valable pour d'autres directions également – est-elle intouchable, elle qui échappe à toute mesure année après année ? Il faut finalement impérativement profiter de la fluctuation naturelle du personnel pour réduire les charges : si environ 70 personnes quittent l'administration chaque année, il convient d'en profiter pour réorganiser des services et des prestations et ne pas repourvoir l'intégralité de ces postes. Le Conseil communal, cette année encore, fait le contraire : le nombre d'EPT augmente encore, alors que des postes ont été supprimés chez les sapeurs-pompiers et au Centre d'impression. Pour quelle raison ? On ne le sait pas vraiment, la Direction de l'urbanisme ne

se donnant même pas la peine de le justifier, ou si peu. Pour information, le dicastère de l'Urbanisme, Mobilité, Environnement est passé de 50,9 EPT en 2012, à 76,3 en 2019 : + 50 % en 7 ans. Si tous les dicastères avaient fait de même, nous n'aurions pas 1'000 employés à Neuchâtel, mais 1'500.

Certains chiffres évoqués dans le budget frappent particulièrement et le groupe PLR souhaite mettre le doigt dessus. On constate une augmentation des Biens, services et marchandises de 5,3 % sur un an, alors que c'est l'un des principaux postes où des économies sont réalisables. Il faut impérativement s'atteler à les réduire. Le degré d'autofinancement est, quant à lui, de 46,8 % selon MCH2. C'est beaucoup trop bas. Le cas normal est de 80 à 100 % (page 19 du rapport), de 50 à 80 % en cas de période de ralentissement. Avec 47 %, nous sommes donc encore plus bas qu'en cas de période de ralentissement extrême. Nous devons donc emprunter en grande quantité pour financer nos investissements, ce qui fait que la dette est sur le point d'exploser. La Ville connaît une dette par habitant plus importante que celle du Canton, lequel n'est pourtant pas un modèle en la matière. Tout cela est dû au fait que Neuchâtel vit au-dessus de ses moyens.

Il y a toutefois évidemment aussi du positif dans ce budget, nous en convenons volontiers. L'ambition de la Ville d'investir pour le futur nous plaît. La qualité de vie exceptionnelle que l'on connaît à Neuchâtel provient également de l'offre à disposition de la population, offre qui découle en partie des mesures, investissements et autres engagements résultant des budgets. Collégiale, Temple du Bas, zone piétonne, Chanet, Champ-Bougin, STEP et j'en passe, il y aura beaucoup à faire en 2019 et dans les années à venir. Cela est justifié et nécessaire. Ces investissements ont le plein soutien du PLR. Il ne faut toutefois pas oublier que les investissements ont un revers de médaille : ils engendreront une augmentation des charges d'amortissement et des intérêts, donc des charges d'exploitation. Pour y faire face, pour pouvoir investir, il est donc nécessaire d'économiser au préalable, ou en parallèle. Faute de quoi le déficit structurel est voué à augmenter encore, et la dette avec. D'où notre insistance sur cette question.

Nous saluons également l'important travail de réorganisation réalisé par le dicastère de la Sécurité, ainsi qu'au niveau du Centre d'impression. Ces deux réorganisations – nous l'espérons – permettront des économies bienvenues tout en garantissant un service de qualité. Que les efforts réalisés servent d'exemple aux autres dicastères.

J'en arrive aux travaux de la Commission financière, qui a fort à faire ces derniers temps et que nous remercions chaleureusement de son

engagement. Nous lui demandons toutefois expressément de continuer son travail et de maintenir la pression, voire de l'intensifier. Son rapport est explicite et l'amendement qu'elle propose est évidemment nécessaire. Cependant, nous ne comprenons pas complètement sa position contradictoire, qui, d'un côté, demande des économies, mais de l'autre refuse les deux seuls arrêtés qui en proposent. On ne fait pas d'économies sans couper nulle part.

Pour ce qui est de l'amendement de la Commission financière, il va évidemment dans le bon sens en proposant une réduction budgétaire de 2,8 millions, mais ne va pas assez loin selon nous. En effet, la proposition se limite à stabiliser un déficit structurel que le Conseil communal propose d'aggraver, soit à limiter la péjoration de la situation par rapport à l'exercice précédent. Or, c'est à une amélioration qu'il faut viser. La Commission financière était bien plus ambitieuse il y a seulement 2 ans. Elle appelait alors à réduire l'écart d'exploitation que le budget présentait dans les 4 ans à venir. Pour cela, 2 millions d'économies par année étaient nécessaires.

C'est la raison pour laquelle le groupe PLR vous propose d'amender le budget de manière plus conséquente, avec un objectif clair : pour chaque dépense supplémentaire, nous demandons qu'elle soit compensée par une économie du même montant à un autre poste. C'est le seul moyen de ne pas empirer la situation. En l'occurrence, la fusion du CEG avec le SIEN aggravera les charges de fonctionnement de 1,49 million par an en Ville de Neuchâtel. Nous demandons ainsi, en plus des demandes d'économies proposées par la Commission financière, un effort supplémentaire du même montant. Seule cette manière de faire permettra de rééquilibrer les comptes de la Ville à terme. Nous vous invitons donc à soutenir cet amendement, pour le bien de notre Commune.

Pour conclure, voilà la position du groupe sur les arrêtés qui nous sont proposés. Les arrêtés n^{os} IV, V, VI et VII seront acceptés à une très large majorité, voire à l'unanimité. Nous refuserons cependant l'arrêté n° III, celui-ci ne faisant l'objet d'aucune explication et pouvant faire l'objet d'un rapport au Conseil général le temps venu.

Quant au projet d'arrêté n° II, qui propose de réduire l'allocation complémentaire pour les enfants de CHF 20.- par mois, je dois vous avouer qu'il touche à une corde sensible pour nous : la famille, dont le PLR est un ardent défenseur. Le groupe PLR n'est donc évidemment pas enchanté par la mesure proposée. Il y est même opposé sur le fond. Mais comme il est évident que l'on ne fait pas d'économies sans faire de sacrifices, le groupe PLR est prêt à montrer l'exemple au Conseil communal et à la majorité de ce Conseil, et il acceptera cet arrêté,

même si cela lui fait mal. Nous attendons toutefois de la gauche qu'elle suive cet exemple et qu'elle accepte également de faire des économies dans des domaines qui lui sont chers. Sans cette aptitude au compromis, les économies seront difficiles.

Finalement, concernant l'arrêté n° I, donc le budget à proprement parler, le groupe PLR l'acceptera à l'unanimité si l'amendement PLR est accepté. Si le budget du Conseil communal n'est pas amendé, ni par le PLR, ni par la Commission financière, il sera par contre refusé à l'unanimité.

Nous attendrons la position des groupes sur notre amendement pour nous prononcer sur le budget s'il est amendé par la Commission financière.

M. Jonathan Gretilat, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Il y a quasiment une année jour pour jour, nous nous trouvions ici même pour débattre, et adopter dans la foulée, le budget 2018 de la Ville, moyennant une certaine dose de consensus à la neuchâteloise, qui se trouvait au même moment aux soins intensifs sur le plan cantonal. Aujourd'hui, la situation semble s'être inversée et nous verrons si le consensus à la neuchâteloise a toujours droit de cité dans notre capitale cantonale. Le groupe socialiste espère vivement que oui, d'autant plus dans la perspective réjouissante, mais néanmoins exigeante, de notre intégration à une nouvelle commune de 45'000 âmes au 1^{er} janvier 2021.

Dans l'intervalle, avec le budget 2019 de la Ville version 33'500 habitants, un constat s'impose d'emblée : la Ville de Neuchâtel, aujourd'hui, est l'une des rares collectivités publiques neuchâteloises qui n'a pas de problèmes financiers, qui fournit des prestations de qualité et de proximité à sa population et qui a les moyens d'investir dans son avenir.

En cela, le groupe socialiste tient à remercier notre Exécutif, ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Ville, qui font preuve d'un engagement remarquable en faveur de notre collectivité, et qui nous permettent d'envisager le futur avec un optimisme raisonnable.

Notre groupe tient également à saluer tout particulièrement la volonté affichée par le Conseil communal de réaliser d'importants investissements pour l'année 2019, à hauteur de 55 millions de francs. Comme nous le disons chaque année, en investissant résolument aujourd'hui, on enrichit notre collectivité pour les générations futures, même si la dette augmente dans une mesure raisonnable. Tant et aussi longtemps que l'endettement ne sert pas à financer le compte de fonctionnement de la Ville, mais à maintenir une politique d'investissement ambitieuse, il reste admissible pour le groupe

socialiste. Ne perdons en effet pas de vue – comme semble le faire le groupe PLR – que nous avons une fortune et des réserves conséquentes et que le poids de la dette ne doit pas être analysé seulement eu égard à notre compte de fonctionnement, mais également – voire avant tout – eu égard à l'état de notre bilan, qui est fondamentalement sain et très excédentaire.

C'était là le moment du St-Nicolas, maintenant c'est le tour du Père Fouettard. Le groupe socialiste est quelque peu inquiet que notre budget parvienne à l'équilibre financier presque exclusivement grâce à des facteurs extérieurs extraordinaires – notamment la réévaluation de la valeur des actions de Viteos SA, à hauteur de 8,6 millions de francs – ainsi qu'à une appréciation très optimiste de la hausse des recettes de l'impôt des personnes morales, suite à la reprise économique qui se fait désormais clairement sentir au niveau des collectivités publiques, lesquelles ont toujours un peu de retard par rapport à l'économie. Nous pourrions toutefois continuer à disserter sur la question de savoir si le niveau actuel des recettes se situe dans un creux ou sur un pic conjoncturel. Mais vu que même les meilleurs experts en la matière sont souvent incapables de le dire, et encore plus de le prédire, le doute profite à l'Exécutif.

Le groupe socialiste est aussi sceptique quant aux efforts de rationalisation et d'optimisation entre ressources de la collectivité et prestations offertes, tels qu'entrepris jusqu'ici par le Conseil communal. En effet, malgré les travaux en cours, le niveau des Biens, services et marchandises augmente de l'ordre de 2,5 millions par rapport au budget 2018, ce qui ne manque pas d'interpeller.

En ce sens, le groupe socialiste regrette vivement que les messages d'avertissement et les demandes déjà exprimés à maintes reprises, tant par le plénum que par la Commission financière, commencent à peine – plus de 2 ans après – à être entendus par le Conseil communal. En effet, il y a du pain sur la planche et nous sommes convaincus que nous pouvons y parvenir en bonne intelligence et en collaboration entre l'Autorité législative et l'Autorité exécutive, pour autant que nous y mettions un peu de bonne volonté de part et d'autre.

Or, laisser entendre – comme à l'appui du rapport sur le budget – que c'est du fait de la Commission financière qu'aucune des mesures proposées par l'Exécutif n'a finalement été retenue, est intellectuellement malhonnête. En effet, les seules propositions et mesures concrètes de l'Exécutif – à une ou deux exceptions près – consistaient en des réductions des conditions de travail du personnel communal. Pour le groupe socialiste, cela est tout simplement inacceptable, à tout le moins tant et aussi longtemps que toutes les

autres pistes d'optimisation n'auront pas été sérieusement explorées. Les bras nous en tombent lorsque, malgré tout, l'Exécutif persiste à vouloir réduire – pour un montant total de CHF 130'000.- – l'allocation complémentaire pour enfants, et nous nous y opposerons avec vigueur. Nous ferons de même s'agissant de la proposition de l'Exécutif visant à supprimer une nouvelle fois la subvention mensuelle à l'abonnement Onde Verte. Nous ne parvenons vraiment pas à comprendre cet acharnement de l'Exécutif à s'en prendre aux plus faibles et cette mesure nous choque d'autant plus que nous nous y étions déjà virulemment opposés lors du précédent budget.

De la même manière, le Conseil communal n'est nullement parvenu à convaincre notre groupe de la pertinence d'octroyer de nouvelles ressources humaines à l'Urbanisme et, en l'état, nous ne pouvons pas y souscrire, sauf à nous prononcer sur un rapport spécifiquement consacré à cette question. En effet, le nombre d'EPT au sein des services de l'urbanisme a considérablement augmenté ces dernières années, alors que nous n'avons pas encore vu d'effets concrets sur le programme d'entretien des bâtiments, par exemple, et que de nombreux acteurs relèvent que les dossiers de constructions sont traités avec des délais beaucoup trop longs, voire à la limite de l'admissible.

Par ailleurs, la volonté affichée par le Conseil communal de procéder à d'importants investissements au patrimoine financier, mais sans parvenir à déterminer ni l'enveloppe globale, ni les objectifs visés, ni les ressources humaines qui y seraient spécifiquement affectées, n'est tout simplement pas sérieuse. Enfin, vu que le groupe socialiste est très attaché à ce que personne ne soit laissé au bord du chemin – en particulier les ménages les plus modestes – nous ne pouvons nullement cautionner la volonté patente du Conseil communal. En effet, il ne s'agit ni plus ni moins d'un chèque en blanc à une politique d'investissements qui est malheureusement de la seule compétence de l'Exécutif, laquelle aurait pour conséquence de répercuter sur les locataires les plus précaires d'obscurs objectifs de rendement, que l'on ne parvient même pas à chiffrer aujourd'hui. A cela – et tant et aussi longtemps que le Conseil communal n'aura pas apporté les réponses déjà exigées en Commission financière notamment – le groupe socialiste dira clairement non.

Enfin, nous tenons à souligner qu'il est pour le moins surprenant que le Conseil communal n'ait pas intégré au budget 2019 la fusion du CEG et du SIEN, avec l'impact globalement péjorant de l'ordre de 1,4 million de francs au budget. Est-ce à dire que le Conseil communal était si peu sûr de son fait qu'il ne prévoyait pas une fusion effective au 1^{er} janvier 2019 ? Par ailleurs, que laisse présager la collaboration future en

sachant que le budget 2019 de l'Etat intègre la fusion, mais pas celui de la Ville ?

Ce sont tous ces constats qui conduisent le groupe socialiste à saluer le travail remarquable accompli par la Commission financière – dans des conditions honnêtement pas faciles pour des miliciens – et la proposition de consensus raisonnable qui résulte de ses travaux et qui nous est soumise sous la forme d'un amendement au budget. Bien évidemment, le compromis ira beaucoup trop loin pour les uns et pas du tout assez pour les autres. C'est justement cela qui fait dire à notre groupe qu'il s'agit certainement de la solution la plus équilibrée possible en l'état actuel des choses, pour aller de l'avant et faire face aux défis importants qui se présentent pour notre Ville.

Bien évidemment, ce n'est nullement de gaîté de cœur que le groupe socialiste se rallie à une coupe supplémentaire de l'ordre de 2,5 millions dans les charges de Biens, services et marchandises. Mais il s'agit là, de notre point de vue, d'une concession justifiée par la nécessité d'entreprendre les travaux d'optimisation déjà évoqués avec la plus large adhésion possible – en construisant ensemble et non pas les uns contre les autres – de manière réfléchie et équilibrée. C'est également dans cet état d'esprit que le groupe socialiste pourra se rallier – dans la suite constante de ce que nous avons toujours exprimé en plénum – à la nécessité d'aboutir à un effectif stable, ou à tout le moins similaire à celui du précédent exercice, en termes d'EPT. Nous validons également la revue à la baisse des prévisions des rentrées fiscales pour les personnes morales.

Je ne vous cacherai pas que notre groupe a été pour le moins interloqué par le dépôt de l'amendement PLR – bien après l'issue des travaux de la Commission financière – alors même que celui-ci semble trouver son fondement dans les réflexions justement déjà débattues par la Commission et qui ont abouti au consensus proposé. A trop vouloir tirer la couverture vers un bord déterminé de l'hémicycle, le risque est grand que la suite du processus d'optimisation des finances se fasse dans une optique gauche-droite plutôt que de manière large et consensuelle. Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse. J'appelle donc respectueusement le groupe PLR à néanmoins soutenir le budget dans sa version Commission financière, dans l'éventualité très probable où l'amendement PLR devait être balayé par notre plénum.

Le groupe socialiste s'en tiendra, quant à lui, à son soutien au consensus et au respect du travail de la Commission financière.

Vous l'aurez compris, tout autre amendement que celui de la Commission financière sera refusé par notre groupe, qui acceptera donc à l'unanimité l'arrêté sur budget tel qu'amendé par la Commission

financière. Les arrêtés n^{os} II et VI seront refusés à l'unanimité et l'arrêté n^o III sera refusé avec des abstentions. Les arrêtés n^{os} IV, V et VII seront acceptés à l'unanimité.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- Au moment où je prends la parole, mon groupe aura de la peine à accepter le budget présenté par le Conseil communal, et cela même dans sa version amendée par la Commission financière, amendement dont je rappelle qu'il prévoit à la fois une réduction des charges et un plafonnement des dépenses.

Néanmoins, le groupe Vert'libéraux/PDC acceptera ce budget, dans sa version amendée par la Commission financière, pour autant que nous ayons aujourd'hui une claire confirmation par le Conseil communal d'un chiffre qui ne figure ni dans son rapport, ni dans celui de la Commission financière et qu'il a été bien difficile d'obtenir : je parle du chiffre final, tous comptes faits, de l'opération qui prévoit la réunion du CEG et du SIEN.

Nous nous trouvons en effet dans la situation paradoxale suivante : alors que notre Autorité a, pour ainsi dire, été mise devant le fait accompli au sujet de cette fusion, qu'elle y a souscrit et que le Grand Conseil a également donné son feu vert mardi passé, le budget 2019 ignore totalement cette future réalité. A croire que le CEG, l'année prochaine, continuera de fonctionner comme si de rien n'était. Le chiffre dont nous parlons, c'est CHF 1'490'000.-. Ce chiffre a été articulé par le Conseil communal devant notre Autorité le mois dernier. CHF 1'490'000.- supplémentaires de charges qui n'apparaissent donc pas dans le budget.

Nous soulignons que, d'un point de vue strictement comptable toutefois, les chiffres figurant dans le budget étaient exacts : en effet, à partir du moment où la réunion du CEG et du SIEN n'était pas encore validée, il était sans doute juste que les chiffres du CEG devaient apparaître dans les comptes comme si ce service poursuivait normalement son activité. Nous relèverons au passage que cela a aussi permis au Conseil communal de présenter un résultat bénéficiaire.

Mais nous n'en sommes plus là aujourd'hui et le budget 2019 de notre Ville doit donc impérativement tenir compte de ce départ. Dans la mesure où c'est bien ce chiffre de CHF 1'490'000.- qu'il faut déduire du compte de résultat qui nous est présenté, cela signifie que le budget 2019 présenté par le Conseil communal affiche aujourd'hui non pas un bénéfice de CHF 1'449'000.-, mais qu'il est pour ainsi dire à l'équilibre.

Cette question m'amène à l'amendement du PLR, qui a un lien direct avec la prise en compte, ou non, du départ du CEG.

Nous avons bien compris le raisonnement de la proposition du PLR, qui demande une économie supplémentaire dans les charges par rapport à l'amendement de la Commission financière.

Nous aussi sommes las devant le manque d'efforts du Conseil communal pour prendre à bras le corps le déficit structurel auquel notre Ville est confrontée. La Commission financière, pour la deuxième fois consécutive et à l'unanimité, revoit la copie du Conseil communal. En l'état, la proposition faite par la Commission financière, pour autant que les conséquences de la réunion du CEG et du SIEN soient prises en compte ici – c'est-à-dire que les économies demandées en matière de charges de personnel n'incluent évidemment pas les nombreux EPT qui vont passer au Canton – nous paraît une réponse raisonnable et susceptible d'être concrètement réalisée en 2019 en vue de maîtriser les charges.

Si nous partageons entièrement le souci du groupe PLR d'exiger de véritables efforts en matière de maîtrise des charges, nous comprenons difficilement qu'il propose un amendement de dernière minute. Ceci alors qu'il aurait pu le faire dans le cadre des travaux de la Commission financière et que celle-ci est parvenue à une solution amendant le budget, laquelle a fait l'objet d'intenses discussions et d'un consensus total puisque voté à l'unanimité. Dans ces conditions, la probabilité que cet amendement puisse être adopté par le plénum, compte tenu également des rapports de force, est quasi nulle.

Plutôt que d'entreprendre ce type de démarche – qui a en tout cas le mérite d'une certaine visibilité – nous invitons nos collègues du PLR, ainsi que toutes celles et ceux des autres groupes, à intensifier sérieusement nos efforts l'année prochaine pour identifier, en collaboration active avec le Conseil communal, un train de mesures ciblées, avec un calendrier précis qui peut s'étaler sur plusieurs années, pour résorber le déficit structurel de la Commune. Comme relevé par le rapport de la Commission financière, le Conseil communal a enfin, en cours d'année, apporté à la Commission des éléments tangibles sur lesquels le travail doit maintenant être fait. Le Conseil d'Etat a lui-même engagé un processus de ce type au niveau cantonal. Il ne devrait donc pas être impossible au chef-lieu d'en faire de même, en profitant, entre autres, des synergies liées à la fusion, des potentialités offertes par les instruments digitaux, ou d'autres collaborations avec l'Etat et les autres communes, sur le modèle de ce qui vient d'être réalisé précisément avec la fusion du CEG et du SIEN. En tout cas, notre groupe y travaillera avec

tout le sérieux voulu et présentera, le cas échéant, des propositions dans ce sens.

Revenons au budget 2019, qui est malheureusement une excellente illustration du problème auquel nous faisons face. Nous savons tous en effet que, si le budget présenté par le Conseil communal est meilleur que celui de 2018, c'est en raison de la revalorisation des actions de Viteos et d'une augmentation des revenus des impôts sur les personnes morales. Nous ne contestons aucunement cette revalorisation et nous nous félicitons de la meilleure santé des personnes morales, en particulier, sans doute, de l'une d'entre elles. Si nous ajoutons l'augmentation de charges liée à la réunion du CEG et du SIEN – réunion que nous avons soutenue – nous pouvons faire le calcul et arrivons, au final, à une détérioration du résultat opérationnel de plus de 5 millions par rapport au budget 2018.

Cette situation, comme pour les autres groupes, n'est pas acceptable pour nous. Depuis notre arrivée au sein de cette Autorité, nous ne cessons de dire que les effectifs sont pléthoriques par rapport au nombre d'habitants et aux prestations fournies. Mais le Conseil communal continue d'engager des collaborateurs pour des besoins dont il nous dit qu'ils sont avérés, sans proposer de les compenser par des réductions de postes dans d'autres domaines, ce qui est une pratique tout à fait courante dans la plupart des administrations publiques, sans que les services rendus à la population ne s'en ressentent. Il est vrai qu'il est extrêmement facile d'augmenter les effectifs et bien plus compliqué de les réduire une fois que les contrats ont été signés.

En résumé, comme la conjoncture est bonne et que le Conseil communal n'a pas entrepris de réformes structurelles d'envergure, notre groupe dira oui à l'amendement déposé par la Commission financière et ne soutiendra pas, en revanche, l'amendement PLR.

Quelques mots encore sur la position de notre groupe concernant les arrêtés n^{os} II et VI, plus particulièrement. Notre groupe s'opposera à l'arrêté n° II portant sur la diminution de CHF 20.- de l'allocation complémentaire pour enfants. Cette diminution serait sûrement supportable pour les fonctionnaires communaux – surtout comparativement à ce qui existe dans le secteur privé – et nous n'y sommes pas opposés dans l'absolu. Mais cette mesure, proposée hors de tout contexte pour attester visiblement d'une bonne volonté d'économies, ne nous satisfait pas. Elle est révélatrice de la déception de notre groupe face aux efforts demandés. Tout ça pour CHF 130'000.- d'économies, soit moins que le coût d'un EPT.

En tout état de cause, une telle décision ne devrait être prise que lorsque des critères de convergence des conditions des employés de

l'administration auront été définis pour la future nouvelle commune fusionnée et dans un cadre plus large, à savoir celui de la politique du personnel en général.

Quant à l'arrêté n° VI, relatif au subventionnement des abonnements Onde Verte, nous sommes pour le moins surpris qu'il ait été présenté l'année dernière et refusé, notamment en raison de la lourdeur que représente le coût d'un abonnement annuel subventionné, qui priverait certains usagers de pouvoir bénéficier de cette possibilité. Nous trouvons plus que regrettable que cette même mesure nous soit proposée une année plus tard sans qu'aucune solution n'ait pu être trouvée pour envisager un paiement échelonné de cet abonnement, malgré des appels clairs visant à permettre cela. Avec la seule indication dans le rapport de la Commission financière que des solutions sont à l'étude pour mettre en place des facilités de paiement. Sans résultat de ces démarches, notre groupe refusera cet arrêté.

Je souhaite clore mon intervention par une note positive : nous nous félicitons que le Conseil communal se montre aussi ambitieux dans le domaine des investissements. Les 55 millions planifiés témoignent de la bonne santé, malgré tout, de notre Ville, de son dynamisme et de son rôle de moteur à la fois de l'agglomération et du canton. Dans la mesure où les trois quarts du montant de ces investissements ont déjà fait l'objet de crédits votés, nous ne pouvons qu'espérer que les intentions louables du Conseil communal seront suivies de réalisations concrètes pour 2019.

M. Dimitri Paratte, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Le budget est le moment le plus important de l'année pour notre Autorité et, comme à chaque fois, cela se passe dans une relative douleur.

Nous devons décider de comment encaisser et comment dépenser. Ou plutôt, si l'on doit prendre ces deux verbes dans l'ordre alphabétique, comment dépenser et comment encaisser de l'argent par notre collectivité publique.

Allouer des fonds des poches des plus riches, qui contribuent le plus à notre budget, à celles des plus pauvres, c'est l'exercice délicat et compliqué de l'Etat un peu social dans lequel nous vivons, bien pour certains, bien plus difficilement pour d'autres.

Cet ordre alphabétique, qui convient si bien aux esprits chagrins de la droite, est peut-être la raison d'une approche monomaniaque du budget, systématiquement pris sous l'angle de la dépense, d'un point de vue comptable, ou de la coupe, d'un point de vue des prestations ou d'un

point de vue des soutiens aux différents groupes, associations, personnes qui vivent des subventions de la collectivité publique.

Vous l'aurez compris, je ne crois pas qu'il s'agisse d'un hasard alphabétique, mais du résultat d'années d'ânonnements béats, voire imbéciles, de la doxa néolibérale qui voit la collectivité comme une entreprise comme une autre, avec des charges et des revenus qui ne sont que des unités d'échanges, plutôt que du logement, de l'instruction, de l'embellissement des rues, ou j'en passe.

Cette triste vision nous fait perdre le bonheur de constater que l'argent circule, qu'il est bien dépensé, et que les acteurs socioculturels et environnementaux de notre cité ont plein d'idées.

C'est pour cela que toutes les attaques contre les revenus des fonctionnaires, les aides à la population ou les prestations de services publics sont insoutenables lorsque les collectivités font du bénéfice. Elles sont aussi insoutenables lorsque le Conseil communal gonfle les dépenses à tous les étages des Biens, services et marchandises, pour ne rien rendre à notre pouvoir budgétaire une fois que telle ou telle augmentation de budget a été autorisée, pour une fois et pour toujours dans son esprit. Ceci alors que le motif a été oublié depuis bien longtemps.

A ce titre, en particulier par rapport aux salaires de la fonction publique, nous refuserons l'arrêté n° II qui veut sucrer une partie des allocations familiales du personnel.

Couper et envisager des baisses de prestations est aussi insoutenable lorsque l'Etat, et la droite à sa tête, veut diminuer l'imposition des entreprises et des plus riches pour espérer du ruissellement ou je ne sais quel principe d'économie fantasmée, aux allégories douteuses.

Le ras-le-bol face à l'incapacité de l'Etat en général à réduire les inégalités sociales et environnementales dans notre monde met à genoux l'un des gouvernements que l'on croyait le plus puissant d'Europe, je pense à la République française avec Macron à sa tête. Alors que c'est justement le gouvernement qui a défait le plus de mécanismes de redistribution des richesses de ces dernières années.

La RFFA et il y a plus longtemps la réforme de l'imposition cantonale des entreprises, contribuent au creusement de ces inégalités et à l'incapacité de nos sociétés à affronter la transition énergétique et démocratique que nous devons opérer.

On peut, à titre d'inquiétude très sévère, mentionner l'inversion des taux sur le marché des capitaux, qui est donc une mesure de l'optimisme des capitalistes en fonction de leur préférence d'investir sur une année ou 5 ans. Cette année, les investisseurs ont plus confiance en des

événements qui auront lieu dans 5 ans que l'année prochaine. Ce sont des indicateurs qui, a posteriori évidemment, auraient pu être utilisés pour découvrir les crashes capitalistes de 1927, de 1979, de 1997, de 2008. Peut-être 2019, on verra bien. Mais l'enthousiasme de ces politiques sont à remettre en question de façon très importante.

L'encouragement d'une mobilité collective et publique, même pour les plus pauvres, est au centre de notre programme politique PopVertSol et nous refuserons également l'arrêté n° IV, qui essaie de faire des économies de bouts de chandelle malgré des négociations qui sont insoutenablement dures avec quelqu'un qui devrait nous servir, à savoir TransN, Onde Verte, etc.

Les variations de notre patrimoine financier, basiquement les bons résultats de nos anciens services industriels, j'ai nommé Viteos, sont aussi problématiques dans le sens de la véracité des comptes. Elles nous empêchent d'avoir des comptes qui expliquent clairement pourquoi la dette à long terme augmente cette année de façon substantielle et peut être douloureuse. Ce problème nous vient encore une fois de l'instrument donné par cette vision du monde néolibérale décriée plus haut, qui a le doux acronyme de LFinEC.

Mais sans aucun doute, la droite râlerait certainement beaucoup moins si les bénéfices des SI étaient directement intégrés dans les comptes communaux et si nous n'avions pas vendu les bijoux de la couronne à une entité externe à la Ville, dont le prix varie au cours du temps et à la hausse. Fondamentalement, il faut rappeler que cette variation extraordinaire du résultat de la Ville est une bonne nouvelle pour notre collectivité publique.

Nous devons également déplorer l'imprévision du Conseil communal, lorsqu'il refuse de retirer de son budget l'informatique communale que notre collectivité soustraira à son emprise dans 15 jours. Cela rendra les dépenses et les diminutions de dépenses illisibles, ou du moins sans comparaison possible, au chapitre tant décrié des Biens, services et marchandises, dont on soustrait un écart statistique mystérieux dont j'ai parlé il y a quelques minutes.

Nous arrivons peut-être au point le plus critique de notre rapport : l'entretien du patrimoine locatif communal, déficient depuis des années, et le résultat d'EPIC est alarmant. La sous-dotation du dicastère de l'urbanisme, décrié par votre servant commissaire de la sous-commission III il y a quelques années, est enfin mise en lumière et nous constatons qu'elle va nous coûter cher. Mais nous voulons une Commune qui peut changer le marché du logement de notre ville.

En effet, ce marché, vital pour tout un chacun, ne peut – et ne doit – être abandonné à l'appât du gain des propriétaires terriens ou immobiliers. Assainir énergétiquement et entretenir pour pouvoir habiter à bas prix est sans doute l'un des moyens les plus importants de notre Commune pour améliorer la vie des gens. Il est donc pour nous nécessaire de pourvoir aux augmentations d'effectifs en architectes et personnes capables d'administrer ce patrimoine dès l'année 2019, et au plus vite, pour pouvoir entamer les entretiens et rénovations nécessaires. A savoir que nous voulons d'abord entretenir, et non pas rénover, et que, comme nous partageons l'inquiétude des augmentations de loyers, nous attendons des garanties du Conseil communal à ce sujet.

Je ne peux m'empêcher de noter que la position du PLR, qui lutte contre la dotation du service qui peut entretenir le patrimoine financier de notre collectivité, est tout à fait symptomatique des intérêts que ce parti représente. A savoir que les propriétaires de cette ville aimeraient pouvoir acheter plus de bâtiments et faire plus de bénéfices – en voyant le patrimoine communal arrêter de faire pression à la baisse sur les prix du marché locatif – et augmenter les gains de leur clientèle politique.

Nous profitons aussi de l'occasion de la discussion budgétaire pour demander au Conseil communal – aux Directions de l'économie et de la culture, notamment – d'évaluer systématiquement que l'allocation de subventions à des événements culturels, par exemple, soit analysée sous l'angle de l'impact environnemental et social. Nous avons en tête deux subventions, auxquelles les Neuchâtelois sont attachés, soit Chocolatissimo et la Fête des Vendanges. Celles-ci promeuvent, dans les deux cas, un mode de consommation de jetables – pour la Fête des Vendanges – ou de produits dangereux ou en excès, mais qui ont surtout un impact social et environnemental très fort – pour le chocolat – par la déforestation et l'esclavage. Nous demandons à ce que le Conseil communal évalue s'il est possible de labelliser ces manifestations comme manifestations qui n'utilisent plus de jetables ou qui garantissent une origine sociale et éthique acceptable concernant le chocolat. Mais il y a plein d'autres exemples que l'on devrait pouvoir analyser et c'est la tâche que nous demandons ce soir au Conseil communal.

Je voulais aussi revenir sur les comparaisons absurdes du PLR, concernant la dette de la Ville par tête d'habitant. Il est normal qu'une Ville qui investit, qu'une collectivité publique qui a des obligations d'investissements matériels très larges – qui s'occupe d'assainir les eaux, de construire du logement, qui s'occupe des écoles – ait des investissements bien plus lourds à effectuer que le Canton. Cela fait des années que le Canton investit bien moins que la Commune. C'est certainement malheureux et davantage d'efforts pourraient être faits,

mais la Commune a beaucoup plus d'obligations qui demandent des constructions et de la dette. Si l'on s'obstine toujours à ne comparer que la dette sans comparaison avec les actifs du patrimoine administratif, on ne peut qu'avoir des conclusions sans intérêt.

Pour terminer, concernant les arrêtés, nous accepterons le budget amendé par la Commission financière, à la condition expresse que le Conseil communal s'engage à pourvoir les postes d'architectes qui permettent de garantir l'assainissement énergétique sans surcoût pour les locataires immédiatement dès l'année 2019. Et nous le refuserons si nous n'obtenons pas ces garanties. Nous refuserons évidemment le budget du PLR qui ne sera pas celui de la Ville, sans aucun doute.

L'arrêté n° III a suscité de vives discussions au sein de notre groupe, car mal défendu, mal expliqué et fait de toutes pièces pour contourner notre autorité budgétaire. Mais le groupe a décidé de le soutenir à la majorité et ce sera le cas. Les autres projets d'arrêtés seront acceptés par notre groupe sans autre forme de discussion.

M. Alexandre Brodard intervient :

- Les différents groupes se sont exprimés contre l'amendement du groupe PLR proposé et nous le regrettons. Les CHF 1'490'000.- de dépenses supplémentaires auxquelles il s'attaque n'ont, à notre connaissance, pas été prises en compte dans l'amendement de la Commission financière. D'où notre proposition de compromis ce soir – certes de dernière minute – car il s'agit bien d'une proposition de compromis, en plénum et non en commission.

Si ce compromis ne peut être trouvé ce soir sur notre amendement, nous invitons la Commission financière, dans un esprit de consensus, à parvenir à compenser cette nouvelle dépense par une économie du même montant.

Concernant la position du groupe PLR sur le budget, si l'amendement de la Commission financière est accepté – et c'est ce qui semble se dessiner – notre groupe sera divisé. Une bonne partie du groupe le soutiendra, estimant qu'il constitue un compromis acceptable, une autre partie le refusera toutefois, estimant que les économies demandées par tous ne peuvent attendre encore une année avant d'être réalisées.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, déclare :

- Cela a été dit, le budget est l'acte le plus important soumis au Législatif, celui qui fixe le cap, celui qui donne la direction générale de la politique à appliquer durant l'année à venir, celui qui donne le rythme.

Notre Conseil vous propose la vision d'un budget cohérent, réaliste, qui s'inscrit dans un processus d'optimisation des charges et des recettes visant à pérenniser un équilibre durable de nos budgets futurs.

Cohérent, car il tient compte du programme politique 2018-2021, des engagements pris auprès des divers partenaires et d'une volonté marquée d'investir dans le renouvellement et la création de nouvelles infrastructures unanimement saluée par votre Autorité ce soir.

Réaliste, car il prend en considération la planification des réflexions et de la concrétisation des différentes réformes et leurs effets concrets sur nos comptes de fonctionnement.

Malheureusement, les importants efforts d'optimisation effectués par notre Conseil – et il y en a eu – sont souvent masqués par les charges nouvelles et validées par votre Autorité, à l'exemple des places d'accueil parascolaire supplémentaires. Ou encore, d'autres effets de réformes ne nous permettent pas d'avoir une vision claire des efforts qui sont consentis, en tout cas dans le rapport général.

Une liste de ces efforts et mesures devra, dès le prochain budget, vous être soumise avec le rapport global et pas uniquement dans les sous-commissions, à l'image de ce que nous faisons déjà comme explications pour les variations des EPT. Cela permettra certainement à votre Autorité de prendre toute la mesure des différentes propositions et actions qui sont entreprises par le Conseil communal.

Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas intégré la fusion du SIEN et du CEG dans ce budget ? Parce que – comme vous le savez et nous le répétons à chaque fois – le Conseil communal établit son budget à droit connu. Lorsque celui-ci a été établi, la fusion n'était pas encore réalisée. Même lorsque vous avez vous-mêmes accepté le rapport il y a un mois, la fusion n'était pas encore réalisée, celle-ci ne l'a été que la semaine passée au moment de l'acceptation du rapport par le Grand Conseil.

Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il fait un budget avec le SIEN et la Ville de Neuchâtel garde aussi le service informatique ? Vous savez que la prudence est l'apanage des directeurs des finances. Il était à notre sens évident de garder le CEG au budget : en cas de refus, nous aurions eu les moyens nécessaires pour faire fonctionner ce service.

Et il est tout aussi naturel que le Ministre des finances cantonal ait intégré dans son budget l'arrivée du CEG, car si la fusion avait lieu, il fallait avoir le budget pour pouvoir fonctionner sur l'année 2019. Il s'agit d'une situation de prudence qui a été choisie par les deux Exécutifs en maintenant les budgets dans l'un comme dans l'autre pour être certains que nous ne nous trouvions pas dans un vide sans avoir les moyens de faire fonctionner le service de l'informatique communal ou cantonal.

Aujourd'hui, la Commission financière – et ce de manière unanime – nous envoie un message clair : le processus d'optimisation et ses effets concrets doivent être mis en œuvre avec un rythme plus soutenu. Le Conseil communal a entendu le message de la Commission financière et des groupes politiques ce soir et tiendra l'objectif fixé. Nous ferons contre mauvaise fortune bon cœur.

La liste des missions et prestations, comme les indicateurs financiers qui ont été remis à la Commission financière, permettront de faire des choix. Une chose est claire : des choix devront être faits et notre Autorité espère que les propositions qui vous seront soumises trouveront votre soutien. Aussi, je me plais à rappeler que les arrêtés n^{os} II et VI permettent de réduire nos charges de CHF 330'000.- et j'espère qu'ils seront soutenus par votre Conseil, afin de marquer un premier pas dans les différentes réformes.

Le rythme de la Commission financière, s'il devait être suivi par votre cénacle, amènera notre Conseil à prendre des décisions plus rapides également et plus brusques parfois, pour atteindre l'objectif final que vous nous aurez fixé. En revanche, notre Conseil n'est pas favorable aux amendements apportés individuellement par les groupes politiques.

Nos deux Conseils semblent unis, dans tous les cas, sur la nécessité de réformes à entreprendre. Cela donne bon espoir au Conseil communal que nous saurons ensemble trouver les solutions qui s'imposent, afin d'atteindre un équilibre budgétaire nécessaire à la pérennité de notre collectivité. Tout sera question de rythme.

Notre Conseil vous proposait une valse, vous avez choisi le paso doble, plus rapide, plus net, plus franc. Mais dans tous les cas rassurez-vous car, comme disait Maurice Béjart « La parole divise, la danse est union ».

La parole n'étant plus demandée dans la discussion générale, la présidente, **Mme Charlotte Opal**, lève la séance pour une pause jusqu'à 20h00.

A la reprise des débats, la présidente, **Mme Charlotte Opal**, propose de passer à l'étude détaillée du budget par service. Elle invite également les membres du Conseil général qui souhaiteraient émettre des commentaires ou questions concernant le budget des investissements et le plan financier à intervenir dans le cadre du service concerné.

Chancellerie

La parole n'est pas demandée.

Finances

La parole n'est pas demandée.

Ressources humaines

La parole n'est pas demandée.

Economie

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier intervient :

- Ma question est davantage liée à ce qui est inscrit dans le rapport de la Commission financière, qui nous dit, concernant le délégué à l'immobilier et au logement, que dans un premier temps sa mission était « zéro vitrine vide » et qu'aujourd'hui il s'occupe des surfaces administratives.

A cette période où la ville est illuminée de manière magnifique, période importante pour la vie des commerces, le Conseil communal peut-il nous dire ce que la Ville, par son délégué à l'immobilier et au logement, a entrepris depuis que des pistes ont été annoncées – au mois de septembre – pour remédier à l'image très négative que donnent les vitrines vides et sombres du bâtiment anciennement occupé par OVS, sur les rues Saint-Honoré, Saint-Maurice et du Bassin ? Nous avons entendu que des pistes seraient tout à fait envisageables pour au moins animer les vitrines – à défaut d'animer l'immeuble entier, ce qui peut prendre du temps – et nous aimerions savoir si, au moins pour 2019 et l'anniversaire des 40 ans de la zone piétonne, nous aurons une autre image de ces vitrines.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur de l'économie, répond :

- Nous avons bien évidemment envisagé tout type d'animation dans ces locaux. Nous avons discuté avec le propriétaire pour utiliser le rez-de-chaussée de ce bâtiment et le mettre à disposition d'acteurs culturels

locaux pour l'animer et le rendre vivant. Malheureusement, en raison de différents sondages effectués dans le bâtiment lui-même, il n'est pas possible de réaliser les deux mois de présence et d'ouverture initialement envisagés. En revanche, tout récemment, nous avons convenu avec le propriétaire que l'entier des vitrines serait animé. Normalement, dès vendredi après-midi de cette semaine, les vitrines seront complètement recouvertes par le travail d'un photographe local commandé par la Ville. En toutes bonnes relations avec le propriétaire actuel, ces vitrines ne resteront pas vides durant les prochaines semaines.

Urbanisme

Mme Amelie Blohm Gueissaz intervient :

- Nous avons beaucoup parlé des charges, aussi j'ai maintenant une question concernant les recettes de la villa Perret, du Home Bâlois et de la maison à la rue de la Main 2. Le Conseil communal peut-il nous communiquer la rentabilité de ces objets et nous dire un mot de ce qu'il entend faire pour apporter des recettes à travers ces trois bâtiments ?

M. Baptiste Hurni demande :

- J'ai une question simple concernant l'urbanisme : j'aimerais connaître le délai moyen de traitement entre le moment où les administrés déposent leur demande de permis de construire et le moment où les oppositions – si elles existent – sont levées. J'aimerais bien connaître la durée moyenne et je ne crois pas que ce soit indiqué dans les rapports de gestion. Notre président de groupe l'a abordé dans l'intervention générale : il apparaît en effet que ces délais sont plutôt en train de s'allonger et atteignent maintenant des niveaux qui nous semblent inquiétants. Mais, à défaut de toute statistique officielle, nous ne savons pas si ce sont les mauvais cas qui nous contactent ou si cela dénote un problème généralisé.

M. Gabriele Jeanneret intervient :

- Concernant le plan des investissements, le groupe socialiste voudrait avoir quelques informations sur le plan directeur du mobilier urbain – première étape dont le crédit date quand même du siècle dernier – et savoir ce qu'il en est.

M. Alexandre Brodard déclare :

- Nous apprenons par ce budget que la Rouvraie a été vendue. Or, cette vente n'a pas été publiée, malgré un article du règlement communal – que nous avons adopté il y a quelques années – qui prévoit que ces

ventes soient publiées pour être rendues publiques et que chacun puisse être informé et faire une offre. Nous sommes informés que la législation communale octroie cette compétence exclusive au Conseil communal, il n'y a donc là rien d'illégal, mais comme nous ne sommes plus informés qu'après coup de ces ventes, nous souhaiterions, si possible, connaître la liste des propriétés ou autres immeubles que le Conseil communal envisage de vendre en 2019.

M. Philippe Etienne intervient :

- Permettez-moi une petite intervention à titre personnel – qui n'engage donc pas le groupe – par rapport à l'énergie et au projet n° V concernant les subventions pour des installations de panneaux photovoltaïques.

Voilà quelques années que nous avons cette subvention de CHF 500'000.- qui, effectivement, a permis un fort développement d'installations sur le territoire communal, ce qui est tout à fait favorable. Mais nous estimons qu'il devient nécessaire, dans un tel cadre, de procéder à certaines réévaluations et de voir si la subvention a toujours un sens. En effet, aujourd'hui, les très fortes chutes des prix des panneaux solaires, couplées à l'augmentation du rendement des panneaux photovoltaïques, font qu'investir dans un panneau photovoltaïque solaire est une affaire rentable. En 15 ans environ, sans tenir compte d'une éventuelle subvention de la Ville, vous remboursez votre investissement de départ pour une installation qui a une durée de vie d'une trentaine d'années. Donc, dans ce contexte, il ne nous semble pas défendable de maintenir une telle subvention qui, je vous le rappelle, profite aux propriétaires immobiliers qui font plutôt partie de la classe des privilégiés. Je pense donc que ce projet d'arrêté n° V est à refuser.

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'urbanisme, répond :

- J'ai préparé une intervention concernant la politique sociale du logement, les revenus, les recettes que nous souhaiterions, le personnel dont vous contestez la nécessité, mais je vais répondre aux questions que vous avez effectivement posées.

Concernant la question des trop longs délais d'octroi des permis de construire, qui semblent se prolonger pour certains promoteurs, il s'agit d'une question récurrente qui a été traitée dernièrement, en juin 2018, dans cette même salle. Cela figure dans le rapport de la Commission financière sur les comptes 2017, suite à l'examen effectué par la Sous-commission financière III. Je me permets donc d'être synthétique et de lire ce qu'a écrit la Sous-commission : « Les commissaires demandent si la Ville est plus lente que d'autres communes de Suisse pour délivrer les permis. Selon l'analyse comparative intercantonale faite par le Service cantonal de l'aménagement du territoire, il n'y a pas de grosses

différences dans la durée de traitement des dossiers. Les lenteurs apparaissent dès lors que des procédures d'opposition sont engagées. »

Je peux encore ajouter que les délais fixés par le règlement des constructions sont strictement respectés. Dès le dépôt formel d'une demande de permis, nous respectons parfaitement les délais. Toutefois, ceux-ci peuvent se prolonger si un projet n'a pas intégré, en amont, certaines problématiques et qu'il rencontre des oppositions, ou lorsqu'il doit être complété, en particulier en cas de dérogation demandée.

Je peux vous dire aussi, avec satisfaction, que la Commission d'urbanisme a adapté son fonctionnement, de sorte que nous épuisons normalement l'ordre du jour. Une fois seulement nous n'y sommes pas parvenus. Il n'y a plus de projet en attente, les préavis sont communiqués rapidement.

De plus, quand un projet passe trois fois à la Commission d'urbanisme sans convaincre, le Conseil communal en est saisi et tranche. Il devrait toujours en être ainsi, car c'est une Commission consultative. C'est ainsi que nous pratiquons et nous l'avons fait en début d'année avec un effet positif sur l'efficacité des discussions en Commission d'urbanisme.

Concernant le plan directeur du mobilier urbain, la première étape a été inscrite en 1999. Ce crédit avait été alloué pour la mise en œuvre du plan directeur du mobilier urbain dans le secteur du centre-ville. Le solde de CHF 14'000.- a été maintenu dans le budget pour accompagner le projet d'amélioration de la zone piétonne. Je rappelle que nous travaillons sur la mise en place de bornes, ce qui permettra d'habiller certains espaces de manière plus agréable avec du mobilier complémentaire. Nous allons donc utiliser ce solde dans le même sens que le crédit initial.

Il y avait une question concernant la villa Perret, le Home Bâlois et la rue de la Main 2, en lien également avec la possibilité de vendre des immeubles en 2019.

En principe, nous ne prévoyons pas de vente, sauf quand certains critères sont réunis. Ceux-ci sont en cours d'élaboration et en lien étroit avec la stratégie d'amélioration de l'efficacité de gestion de notre patrimoine financier. Il y a un immeuble que nous n'allons probablement pas garder, c'est la rue de la Main 2. Ce bâtiment est vétuste et ne peut pas être loué en l'état. Il existe effectivement une étude pour un assainissement et la création de trois petits logements, mais malheureusement avec un rapport coût/efficacité très mauvais. La Ville avait aussi lancé un appel d'offre pour une vente en DDP, qui avait été suspendue en 2016 au profit d'une étude de réhabilitation du bâtiment pour y installer une association, laquelle, finalement, a été relogée

ailleurs. Dans le cadre de la stratégie pour améliorer la gestion du patrimoine financier, nous allons probablement proposer la vente de ce bâtiment, car il n'est pas rentable.

Concernant la villa Perret et la vente de la Rouvraie, je passe la parole à mon collègue, le Directeur de l'économie.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur de l'économie, déclare :

- Concernant la villa Perret, des évaluations de la valeur de vente de ce bien ont été confiées dans la perspective d'une potentielle vente ou d'un éventuel droit de superficie. C'est donc aussi un bien qui fait l'objet d'un certain nombre d'analyses. Vous vous souvenez que cette perspective avait été annoncée dès le rapport d'acquisition de la villa Perret et de son terrain, dans lequel nous évoquons la volonté de prendre le terrain nécessaire au développement du projet Gouttes-d'Or, mais pas forcément de garder la villa Perret, non pas pour y faire du logement, mais pour du développement économique.

Pour ce qui est de la Rouvraie, ou des obligations de publication, je constate que des publications ont été faites dans les cas qui concernent notamment la rue de la Main à l'époque ou d'autres lieux. La réglementation nous permet de ne pas toujours faire une publication concernant la vente de différents biens immobiliers. Là, en particulier, dans la mesure où nous avons un tiers de copropriété dans la propriété concernée, nous nous sommes approchés d'autres institutions ou collectivités publiques pour savoir si elles souhaitaient reprendre notre part dans cette copropriété. Nous avons accusé certains refus. En revanche, l'association copropriétaire aux deux tiers s'est dite, elle, intéressée. Nous avons donc procédé à la vente de ce bien et nous en avons informé, comme il se doit, la Commission financière.

Mme Amelie Blohm Gueissaz intervient pour rappeler qu'elle avait demandé la rentabilité de trois objets, la villa Perret, la rue de la Main et le Home Bâlois, et souhaitait également connaître les intentions du Conseil communal concernant ceux-ci.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur de l'économie, complète :

- Pour la villa Perret, puisque nous n'avons aucun locataire, la rentabilité est nulle. Concernant les intentions à ce sujet, je vous les ai expliquées : c'est aussi une vente dans la perspective d'un développement économique dans ce lieu qui, une fois rénové, pourrait servir de siège à certaines sociétés qui seraient intéressées à ce type de bien prestigieux.

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'urbanisme, reprend :

- La manière de travailler du Conseil communal implique ce duo, car quand les sujets sont plutôt d'ordre économique, c'est le Directeur de l'économie qui répond.

Concernant le Home Bâlois, je rappelle qu'il y a eu une réponse du Conseil communal à l'interpellation n° 14-607, intitulée «Perspectives liées au Home Bâlois», laquelle a été classée le 27.10.2014. En résumé, tous les partenaires intéressés au Home pour y établir différentes activités – home médicalisé, logements, fondation, sports, requérants – n'ont pas donné suite. Le Home n'est donc plus occupé depuis 2002. Tous les efforts ont été fournis pour lui trouver un acquéreur, ce qui est difficile puisque le bâtiment est situé en zone d'utilité publique, destinée aux activités en lien avec la formation, le sport, la santé, la culture, les loisirs ou le tourisme. Le bâtiment et ses alentours sont entretenus par notre intendant des domaines à Chaumont. Il est maintenu hors gel et les charges sont d'environ CHF 20'000.- par année. Le Conseil communal souhaite réfléchir également à l'affectation du terrain du Home Bâlois, car il s'agit là aussi de la clé d'une réussite possible d'une nouvelle affectation. Comme annoncé lors de la sortie du Conseil général, le 17 juin 2016, un appel à projets pourrait être lancé en 2019 avec deux options, soit la vente en DDP du Home, soit sa location. Nous allons préparer un appel d'offres. Je ne peux pas vous donner plus d'informations à ce stade.

Au moment où Mme Christine Gaillard s'apprête à répondre à la question concernant l'attribution de fonds pour les installations photovoltaïques, **Mme Amelie Blohm Gueissaz** intervient :

- Excusez-moi, mais j'ai une motion d'ordre. J'avais demandé la rentabilité des trois objets. Vous m'avez donné la rentabilité de la villa Perret, mais je n'ai pas entendu la rentabilité du Home Bâlois et de la rue de la Main.

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'urbanisme, répond :

- La rentabilité du Home Bâlois est négative, comme celle de la rue de la Main. C'est la raison pour laquelle nous allons faire une proposition pour son affectation future. Pour ce cas-là, il peut effectivement y avoir une vente, car le rapport coût/efficacité d'une rénovation et location n'est pas du tout intéressant.

Concernant l'énergie et la rentabilité, partielle ou non, des panneaux photovoltaïques, je rappelle que nous avons adopté le rapport n° 17-021 sur la mise en œuvre de la Loi cantonale sur l'approvisionnement en

électricité et la création d'un fonds communal pour l'énergie, qui se base également sur la stratégie énergétique 2035.

Il existe une liste d'actions qui peuvent être promues et soutenues à travers ce fonds. Le domaine photovoltaïque y figure toujours en bonne place. Sur la base de données statistiques portant sur plus de 300 installations solaires photovoltaïques subventionnées par la Ville, il apparaît que, sans subvention communale, le retour sur investissement moyen est d'environ 22 ans. Avec la subvention communale, nous atteignons 18 ans. Il s'agit de la moyenne relative aux installations subventionnées jusqu'ici. Il se peut que, dans un avenir proche, nous parvenions à 15 ans. Mais il y a différents chiffres en fonction des bases de données utilisées.

Toujours est-il que la subvention communale a déclenché une véritable vague d'installations depuis 2012. Et depuis 2015, nous avons pu réduire notre apport de CHF 1'500.- à CHF 500.- par kWh. Et cela fonctionne toujours, car c'est suffisant pour que les investisseurs s'y mettent.

Nous suivons attentivement les évolutions et adaptons le soutien de la Ville à la situation. Par exemple, à ce stade, nous songeons à différencier l'aide aux installations bien intégrées dans les bâtiments par rapport aux simples ajouts. Il s'agit d'une question d'esthétique sur laquelle nous devons aussi travailler. Nous travaillons donc sur une utilisation efficiente de ces subventions.

M. Nicolas de Pury intervient :

- J'en reviens aux bâtiments, la question m'ayant échappé. Selon l'analyse du logiciel EPIC, nous avons beaucoup de retard dans les travaux de rénovation et d'entretien. Il est demandé du personnel supplémentaire depuis des années pour une mise à niveau.

En Commission financière, le Conseil communal nous a affirmé que le doublement de la rentabilité se ferait, après amélioration de la gestion du service, dans les deux ou trois ans, à l'image de ce que fait La Chaux-de-Fonds. Actuellement, nous avons des appartements vides parce qu'ils sont en mauvais état et cela est déplorable pour notre gestion. Nous devons donc mettre le paquet sur cette problématique. Je comprends les inquiétudes du PLR qui argue que quelques EPT ont été accordés il y a quelques années et que, malgré cela, on ne voit rien venir. Je comprends également l'inquiétude du groupe socialiste qui est attentif aux bâtiments abîmés où se trouvent des locataires qui paient des locations très faibles. Mais quand il faut assainir l'entier du bâtiment et les 170 et quelque logements, on rencontre peut-être une dizaine de cas problématiques. Nous devons aborder maintenant cette gestion de

manière frontale et, en quelques mois, la nouvelle Directrice de l'urbanisme, s'est attelée à la tâche.

M. Baptiste Hurni déclare :

- Je n'ai pas voulu procéder par motion d'ordre, car j'avais plaisir à entendre Madame la Conseillère communale jusqu'au bout de son intervention, mais j'ai posé une question qui me semblait extrêmement simple, à savoir quel est le délai moyen du traitement d'un dossier, entre le moment où on le dépose et celui où l'on reçoit le permis de construire. Un délai, c'est 6 mois, une année, une année et demi. Dire que l'on ne fait pas moins bien que les autres n'est pas un délai et cela ne répond pas à ma question. La première chose est que j'aimerais bien connaître ce délai. D'ailleurs le Service de l'aménagement du territoire, pour ce qui le concerne, possède ces statistiques, le Tribunal d'instance aussi, la Ville de La Chaux-de-Fonds également, etc. La Ville de Neuchâtel doit donc aussi les posséder.

L'autre chose que j'aimerais bien avoir est l'étude que le Conseil communal informe avoir été faite par le Service cantonal de l'aménagement du territoire. Madame la Conseillère communale suggérerait que c'étaient des questions récurrentes et, en toute transparence et pour que nous en ayons le cœur net, il serait très agréable que nous puissions recevoir cette étude. Ceci surtout lorsque j'entends dire que tous les délais sont respectés, ce que je crois volontiers. Je porte juste l'attention de Madame la Conseillère communale à l'article 59 du règlement cantonal sur les constructions qui impose aux communes ceci : « Le Conseil communal rend sa décision sur les demandes de sanction préalable ou définitive ainsi que sur les éventuelles oppositions, dans un délai de 5 jours ouvrables dès réception de la synthèse du service, dans les cas simples, et de 10 jours ouvrables dans les autres cas, sauf justification particulière [...] ».

Je crois tout à fait que tous les délais sont respectés, mais je n'ai jamais vu un dossier qui respectait les délais.

M. Dimitri Paratte intervient :

- Je reprends les éléments de mon intervention lors de la discussion principale : est-ce que le Conseil communal s'engage, dans le cadre de l'amendement de la Commission financière qu'il soutient, à pourvoir le Service d'urbanisme des trois postes promis, pour procéder aux entretiens et assainissements énergétiques sans surcoût pour les locataires.

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Si j'avais su que vous souhaitiez des délais précis pour chaque type de permis, j'aurais préparé cela. Mais je suis tout à fait prête à vous laisser voir en direct et je peux préparer un dossier avec des précisions et vous l'envoyer.

Je suis un peu surprise que vous annonciez que jamais un délai n'est respecté au sein de la Ville. Je peux vous garantir que nous faisons tout pour le faire. Il s'agit d'une question professionnelle. Je n'ai pas les chiffres en détail ici, mais je vous promets que nous faisons tout le nécessaire. Nous allons vous préparer un petit dossier et si le Conseil général le souhaite, nous allons insérer une réponse un peu plus détaillée sur le site ECHO, accessible à tous les membres du Conseil général. Désolée de ne pas pouvoir apporter davantage de précisions.

Concernant la question de l'engagement du Conseil communal à recruter les trois personnes comme proposé dans son rapport, cela dépend des décisions de votre Autorité ce soir. Nous voulons aller de l'avant dans notre stratégie de remise en état de notre patrimoine financier et nous aurons besoin de moyens pour le faire.

Par rapport à cette préoccupation formulée également par d'autres personnes, je rappelle que le Conseil communal suit évidemment la politique immobilière et du logement – élaborée avec votre Autorité et validée en mars 2012 – qui stipule qu'il s'agit de lutter contre la pénurie de logements, contre la spéculation immobilière et la hausse généralisée des loyers, et qui demande la promotion d'une politique sociale du logement avec l'entretien, le développement et la rentabilisation du patrimoine immobilier.

Je rappelle encore que la LFinEC et le MCH2 imposent une gestion rentable du patrimoine financier. Cela étant dit, clarifions d'emblée que rentabilité du patrimoine financier et politique sociale du logement peuvent tout à fait aller ensemble. Ce n'est pas une contradiction et c'est à nous de réaliser cet équilibre intelligent qui est, par ailleurs, la seule manière de maintenir le patrimoine financier en état et de proposer aux locataires à faible revenu des logements décents.

L'analyse EPIC, que plusieurs d'entre vous ont vue à la Commission financière, a démontré que cet équilibre n'a pas été atteint par le passé. En effet, un entretien insuffisant a conduit à un certain nombre de logements vétustes et, de ce fait, vacants. Ces logements ne servent pas aux ménages qui en auraient besoin, ne rapportent rien et réduisent la valeur de l'immeuble. Ce ne sont que des points négatifs. Le problème était désormais reconnu, il est dimensionné et nous travaillons sur la stratégie permettant de basculer dans une dynamique positive. Je ne

vous cache pas que la tâche est immense, sachant que nous avons identifié pas moins de 39 immeubles à assainir. A ce stade, je peux vous dire que 13 logements ne peuvent plus être loués parce qu'ils sont insalubres. Ce que je vous dis là n'est pas agréable, je m'en passerais volontiers. Nous pouvons nous demander comment ce domaine a été géré, vous auriez raison de le dire. Mais rien ne sert de se voiler la face et il faut empoigner le problème et travailler pour l'améliorer.

Je peux aussi vous dire que les loyers des logements de la Ville, dans leur ensemble, se situent très en dessous des prix du marché, cela veut dire à hauteur de la moitié ou des deux tiers de ces prix-là. Ceci même pour des biens de standing. Ce phénomène s'explique en partie par le fait que les appartements sont souvent occupés à très long terme et peu rénovés.

Nous pensons que quelques rénovations ciblées sur certains objets permettraient de les louer à des personnes disposant d'un revenu important – ce qui est aussi intéressant d'un point de vue fiscal – et dans le but d'entretenir et de rénover d'autres biens dont les loyers doivent être maintenus volontairement en dessous des prix du marché. Ceci est l'aspect social de la politique immobilière.

Ce soir, nous ne pouvons qu'esquisser la stratégie d'une gérance plus efficace. Celle-ci est en cours d'élaboration et sera évidemment présentée à la commission idoine. Il s'agit vraiment d'une thématique politique – à savoir comment nous voulons mettre en œuvre cette politique immobilière du logement – et nous allons discuter de l'instrument de fond.

Si notre Conseil a prévu du personnel supplémentaire au Service des bâtiments, c'est parce qu'il veut et doit s'attaquer sérieusement à ce problème et renverser la vapeur. Des chiffres et des analyses ont été présentés à la Sous-commission financière. L'analyse EPIC a été élaborée sur plusieurs années, depuis 2011, et j'ai pu en présenter les résultats. J'ai aussi présenté un tableau, dont dispose la Commission financière, où, semaine par semaine, nous avons identifié quelles compétences sont nécessaires pour chaque projet. Chaque projet a, par phase, besoin d'ingénieurs, de secrétaires, de comptables, d'architectes ou de dessinateurs. Pour chaque projet, qui figure sur la liste des investissements, nous avons identifié, semaine par semaine, la composition de l'équipe qui y travaille. Nous voyons que nous sommes dans le rouge avec le personnel : le rouge signifie que l'on dépasse les EPT et le vert que l'on utilise complètement les EPT disponibles. Le constat est là, c'est un gros travail qui a été établi au début de l'année, de sorte que le Conseil communal est convaincu que nous avons besoin de personnel supplémentaire.

Par rapport aux chiffres qui ont été véhiculés, il est évidemment hautement intéressant de voir l'évolution du personnel ces dernières années au sein du Service des bâtiments. Premièrement, entre 2010 et aujourd'hui, il y a eu un ajout de 12 concierges scolaires. Ne les comptez pas dans le personnel qui gère les projets, c'est une question de transfert à l'interne de nos services. Entre 2010 et 2018, le personnel du Service des bâtiments a été augmenté de 4,3 EPT. De 2011 à 2018, il y a eu 1,5 EPT supplémentaires. Il y a donc eu une réorganisation à l'époque, en 2010, qui a créé une vague de personnel. En réalité, de 2011 à 2018, il y a eu une augmentation de 1,5 EPT. Cela n'a pas suffi pour renverser la vapeur par rapport à l'état de notre patrimoine financier, mais nous allons nous y atteler, car nous y avons tous intérêt. Nous devons rendre les logements disponibles. Il y a 39 bâtiments qui sont en mauvais état et qu'il faut assainir, nous ne pouvons pas laisser les choses comme ça. Le Conseil communal est décidé à empoigner ce problème. Il n'y a pas une séance du Conseil général lors de laquelle l'un d'entre vous ne formule le constat d'une nouvelle situation où le patrimoine n'est pas bien entretenu. Nous l'avons entendu tant de fois, il faut maintenant réagir.

M. Baptiste Hurni intervient :

- J'aimerais corriger deux petites inexactitudes. Tout d'abord dire que, comme la tradition se doit, mes questions ont été transmises de façon très claire aux conseillers communaux et aux collègues et je crois qu'ils les ont retransmises de façon très fidèle, mais on essaiera de faire mieux l'année prochaine. Quant au reste, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ; nous avons une admiration très importante pour le travail du Service de l'urbanisme, mais aussi du Service juridique, lié à cette procédure. Nous disions simplement que les délais de l'article 59 RELConstr ne sont pas tenus par la Ville de Neuchâtel, notre propos s'arrêtait là. Et peut-être que l'étude que vous nous transmettez démontrera le contraire.

Environnement

M. Nicolas de Pury intervient :

- Concernant les forêts, ce n'est pas une question proprement dite, mais plutôt un constat. L'exploitation de nos forêts et du bois est déficitaire sur le plan comptable, mais il est bien clair que les forêts que nous avons, malgré l'embonpoint nouveau entre Corcelles-Cormondrèche et Pesieux qui fait que nous avons des forêts supplémentaires – dans la corbeille de la mariée, si l'on peut dire – bien qu'il y ait déjà passablement de liaisons notamment dans la formation des apprentis.

Concernant l'exploitation de l'énergie sous forme de pellets ou de copeaux de bois, il y a l'exemple du Mail où l'on extrait des copeaux de bois de nos forêts essentiellement, mais il demeure invraisemblable de voir des 40 tonnes arriver avec des pellets dans des sacs de 25-30 Kg en plastique, lesquels sont vendus à des particuliers. Ceux-ci sont nombreux à utiliser des pellets pour de petits chauffages d'appoint, semble-t-il. Mais le marché inonde, ce sont des tonnes qui arrivent et mon interrogation est la suivante : est-ce que l'on ne pourrait pas mieux lier l'exploitation de nos forêts par rapport à des circuits courts et non pas importer économiquement des pellets fabriqués au fin fond de la Pologne, pour ne pas dire aux Etats-Unis ou au Canada ?

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'environnement, répond :

- Je suis un peu surprise par la question. En ce qui concerne nos installations, nous travaillons avec le bois de nos forêts. 40 % proviennent de nos propriétés et le reste, typiquement la centrale de chauffe au Mail, vient des forêts voisines. Les circuits courts sont absolument respectés.

Concernant les chaudières à pellets des privés – personnellement j'en ai une – il faut choisir le bon fournisseur. Les pellets ne sont pas amenés en sacs, mais livrés comme le mazout, avec de gros tuyaux : il y a une soufflerie et en une heure, c'est plein. Il est possible d'acheter des pellets en sacs, mais ce n'est vraiment pas efficace. C'est plutôt pour une utilisation pour de tout petits poêles. A la Ville, nous nous alimentons localement en bois de chauffe.

Mobilité

Mme Amelie Blohm Gueissaz demande :

- Une question concernant le Fun'ambule, le 146.02 : un postulat de 2010 demande une analyse approfondie des coûts et profits du Fun'ambule et l'élaboration de différents scénarios pour le futur. J'ai pu lire ensuite : « Nous allons apporter une réponse écrite à ce postulat au cours du premier semestre 2018 ». Alors je viens aux nouvelles.

Mme Christine Gaillard, Directrice de la mobilité, répond :

- Concernant l'avenir du Fun'ambule, comme cela a été régulièrement présenté à la Sous-commission financière, le Fun'ambule fonctionne à satisfaction et présente depuis plusieurs années un bilan financier équilibré positif.

Cependant, la question de la gestion de cette installation à long terme reste pertinente. En effet, c'est nouveau, la révision de l'ordonnance de

la comptabilité des entreprises de transport concessionnaires et le passage au MCH2 ont permis de préciser la valorisation de l'installation, notamment le matériel roulant et le tunnel, dans notre cas. Dès lors, des propositions ont été faites à TransN et des discussions concernant une éventuelle cession de l'installation auront, nous l'espérons, bientôt lieu. Nous sommes actuellement en attente de la position de principe de notre principal partenaire TransN et du Canton. J'espère que nous pouvons vraiment avancer vers une autre manière de gérer ce Fun'ambule. Il y aura donc des nouvelles prochainement, je l'espère.

Santé

Mme Johanna Lott Fischer intervient :

- Le groupe PopVertSol salue le développement d'un projet autour du thème de l'alimentation des personnes âgées. Cette thématique est de haute actualité comme le montre le rapport de la Commission fédérale de l'alimentation, nutrition et vieillissement, qui est sorti en octobre 2018. Une alimentation équilibrée et adaptée des personnes âgées et très âgées peut avoir une influence favorable sur l'évolution des maladies chroniques et est souvent un facteur important pour le maintien à domicile. Le succès des premiers ateliers de cuisine pour seniors organisés par la Ville de Neuchâtel montre l'intérêt que portent ces derniers à une alimentation saine.

Mme Amelie Blohm Gueissaz s'interroge :

- J'ai une question concernant l'orthophonie : le groupe PLR aimerait savoir ce que fait le Conseil communal pour diminuer les coûts de l'orthophonie.

M. Dimitri Paratte intervient :

- Que fait le Conseil communal pour augmenter les coûts de l'orthophonie étant donné que les problèmes dyslexiques sont en augmentation dans notre société et que de nombreuses personnes doivent apprendre le français en subissant des difficultés dramatiques, à l'école, à cause d'un manque de suivi, moins dans notre ville, mais dans de nombreuses régions.

Mme Anne-Françoise Loup, Directrice de la santé, déclare :

- Effectivement, les coûts de l'orthophonie nous préoccupent et nous les suivons de près. Je tiens à rappeler ici qu'une diminution de CHF 140'000.- de la subvention cantonale en 2018 a été un coup très dur. Cependant, nous avons d'ores et déjà mis en place un certain nombre de mesures permettant de compenser une bonne partie de cette

perte. Un autre rappel : en 2016, un virage primordial a été pris dans la gestion des coûts de l'orthophonie au travers de l'application de la grille salariale de la Ville, alors que jusque-là les orthophonistes étaient soumises à la grille salariale des enseignants. Ce changement a été un changement réussi, parce que cela avait quand même un impact important sur les collaboratrices concernées. Il permet d'envisager à plus long terme une diminution de la couverture des coûts en matière de ressources humaines et une meilleure couverture de ces coûts par les prestations facturées. Aujourd'hui, nous facturons par EPT environ CHF 115'000.-. Evidemment, ce sont des effets sur la masse salariale qui se feront sentir positivement à plus long terme.

Un autre élément important, en termes de maîtrise de nos finances, est la mise en place de nouveaux standards de travail et de contrôle des heures des collaboratrices. Des objectifs spécifiques sont donc maintenant fixés, en termes d'efficacité, pour ce qui est des minima de temps passé avec les enfants. Nous suivons de façon ciblée les temps facturables. Mais, vous l'observez déjà dans ces comptes, nous travaillons aussi sur une harmonisation des pratiques en matière d'activité administrative et de formation. Là aussi, avec des effets positifs. Nous respectons les standards professionnels.

Les premiers effets ont déjà été enregistrés cette année. Nous les évaluerons toutefois mieux avec les comptes 2018, mais nous attendons évidemment encore des améliorations pour les prochaines années, une fois que ces pratiques seront tout à fait rodées.

Evidemment, nous cherchons aussi d'autres pistes de travail, par exemple l'optimisation de nos locaux, trouver éventuellement des synergies pour notre secrétariat. Ce sont des choses très pratiques, mais qui peuvent avoir de l'effet. Réfléchir également à d'autres modes d'organisation qui permettraient de réduire peut-être les coûts, mais à valoriser éventuellement d'autres activités ou les répartir de façon différente. Et il est évident que, dans le cadre de la fusion, nous aurons probablement à analyser les conséquences de celle-ci et d'éventuelles variantes de cohabitation avec les orthophonistes indépendantes dans le cadre de ce nouveau territoire.

Il est bien évident qu'en termes de prestations nous sommes aussi très sensibles à la liste d'attente, qui est aujourd'hui d'environ 3 mois, pour environ 30 enfants par mois. Il est bien clair que je soutiens ce qui a été dit : les moyens doivent être alloués de sorte que les enfants puissent accéder à la formation initiale avec les meilleures conditions, et l'orthophonie fait partie des leviers qui permettent d'accéder à l'écriture et à la lecture, de façon facilitée, afin que l'égalité des chances soit garantie par notre institution.

Action sociale

M. Nando Luginbühl déclare :

- Le groupe socialiste tient à saluer le fait que la Direction de l'action sociale ait maintenu l'ouverture d'une antenne du Guichet social régional à Peseux. C'est un très bon signal de la volonté de nos Autorités de proposer des solutions de proximité aux habitantes et habitants, que ce soit avant ou après la fusion.

M. Mirko Kipfer s'interroge :

- Concernant le Guichet social, en page 88, on constate sous « Loyers et fermages des biens-fonds » une augmentation de CHF 71'000.- en raison, je cite : « de l'augmentation de la surface louée suite à l'intégration des communes de Corcelles-Cormondrèche et Peseux ». Si l'on considère l'ensemble des postes supplémentaires, soit 6, et un prix de bureau moyen de CHF 230.- par m² par année, on arrive à une surface de l'ordre de 50 m² par EPT. Cela me semble largement exagéré. Le Conseil communal peut-il nous donner des explications à ce sujet ?

Mme Anne-Françoise Loup, Directrice de l'action sociale, déclare :

- Intégrer de nouvelles activités, celles de Peseux, nécessitait effectivement des moyens supplémentaires en termes de ressources humaines, mais également de locaux. Je complète par le fait que, quand nous avons intégré les prestations pour Corcelles-Cormondrèche, aucune mesure en termes de locaux n'avait été prise, les effectifs étaient moindres. Mais malgré tout, l'équipe était déjà dans des locaux trop exigus pour les activités qu'elle menait. Donc, intégrer 8 personnes – ce ne sont pas seulement les EPT, mais un certain nombre de personnes – nécessitait d'autres locaux adaptés, puisque nous sommes au clair sur le fait que l'efficacité du travail en équipe est aussi déterminée par les aménagements bien pensés. Et il se trouve que nous avons eu l'opportunité, en récupérant 509 m² supplémentaires, de repenser l'organisation du travail dans l'ensemble des secteurs impactés.

Les loyers du centre-ville sont élevés – on le sait, cela avait déjà été thématiqué, notamment autour d'une crèche – on peut considérer peut-être que c'est disproportionné, cela dépend de quel point de vue on se place. Ceci dit, l'option de rachat qui avait été envisagée n'a pas été possible et les loyers ont été négociés bien à la baisse. Donc, de notre point de vue, c'est une négociation assez longue qui a pu aboutir de façon satisfaisante pour nous. Elle a été menée par la Direction des finances.

Ce sont donc en effet CHF 71'000.- supplémentaires. Dans le rapport 18-018, qui concernait la fusion des GSR, il vous était déjà annoncé que les coûts des prestations étaient facturés aux communes pour lesquelles nous assurons le suivi d'aide sociale – soit Corcelles-Cormondrèche, Valangin et Peseux – sur la base des coûts effectifs de l'année pour laquelle les comptes ont été bouclés. Nous nous attendons bel et bien à une opération blanche. Oui, dans les comptes, nous voyons une majoration des loyers. Ceci dit, il est prévu qu'il y ait une répercussion des coûts RH, mais aussi en termes d'infrastructures, dans la facturation qui sera adressée aux communes, qui sont aujourd'hui nos futurs partenaires de la fusion. Evidemment que, dans le cadre de la fusion, ce seront des coûts nets supplémentaires pour la Ville. Fort heureusement, nous avons pu le découvrir aujourd'hui, la situation économique s'embellit. Nous attendons donc, avec la diminution du taux de chômage, d'autres effets positifs sur les coûts d'aide sociale.

Education

La parole n'est pas demandée.

Infrastructures

M. Nicolas de Pury intervient :

- J'ai plutôt une remarque générale – on avait abordé ce problème cette année en Commission et en Sous-commission financières – concernant la gestion des chantiers routiers qui est parfois défailante. Un meilleur suivi de certains chantiers, petits et grands, pourrait permettre des sources d'économies importantes.

La Ville a admis qu'il fallait renforcer le bureau technique, qu'il y avait des manques de personnel, mais quand vous êtes témoins de petits chantiers de rues résidentielles où vous voyez une équipe bouger à partir du jeudi parce que c'est bientôt vendredi, vous vous dites que, quand il y a 2 à 3 mois de retard sur le suivi des chantiers, cela pose un peu problème. Mais je ne vais pas plus loin car c'est trop technique, une fouille peut en cacher une autre, etc.

En attendant, il est vrai que, cette année, l'avenue des Alpes, la rue des Sablons et énormément de rues transversales ont posé problème. Et cela ne posait pas seulement un problème pour la mobilité privée, mais pour les transports publics également. Il fallait, à un moment donné, travailler le long d'une rue. A VTT ou à vélo, il est mieux d'aller dans une forêt de Chaumont sans chasseur, plutôt que d'essayer d'utiliser le VTT

dans une fouille, entouré de conduites de gaz, à un mètre sous le niveau de la chaussée.

M. Jean-Luc Richard intervient :

- Ces dernières années, la commune a été équipée en conteneurs enterrés, dits « Molok », pour la collecte des ordures ménagères.

Une des justifications de cette dépense élevée était un retour sur investissement à long terme, lié à la suppression du ramassage au porte-à-porte des ordures ménagères par les éboueurs, remplacé par la vidange épisodique des conteneurs pleins.

Notre groupe aimerait savoir combien de postes EPT il était prévu d'économiser au Service de la voirie en lien avec ce changement de processus de collecte et combien de postes EPT ont effectivement été économisés. Et, le cas échéant, est-ce qu'il s'agit d'un gain net ou certains de ces postes ont-ils été transférés vers d'autres fonctions ?

Comme question subsidiaire, j'aimerais savoir si l'implantation de ces « Molok » est aujourd'hui terminée sur la commune. La question est un plus ouverte avec l'extension de celle-ci. Si c'est le cas, à quoi servent les 33 « Molok » qui sont actuellement stockés sur les hauts de la ville, dans la forêt ?

Et question subsidiaire à la question subsidiaire : est-il bien judicieux, voire légal, que la Ville stocke ces 33 « Molok » dans une clairière en forêt ?

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, Directrice des infrastructures, répond :

- Concernant la gestion des chantiers, vous avez raison, nous pouvons encore nous améliorer. Le nouvel adjoint aux infrastructures, au Service technique – l'adjoint de l'ingénieur communal – engagé au 1^{er} octobre, a justement pour première tâche de mieux coordonner les différents chantiers avec les différents partenaires, ceux-ci étant nombreux.

A ce sujet, nous avons d'ailleurs une rencontre demain, avec l'entreprise Viteos notamment, avec laquelle nous allons planifier encore plus finement toutes les ouvertures de chantiers sur 2019.

Donc, nous avançons, nous allons encore essayer de nous améliorer. Mais il est vrai que, parfois, nous réparons un tronçon et quelques mois après une conduite peut tout de même se rompre et nous devons le rouvrir. C'est désolant et nous essayons, en tout cas, de communiquer le mieux possible avec les riverains, les cyclistes, les automobilistes ou les piétons. Mais, évidemment, nous essayons encore d'affiner la coordination et, surtout, de réduire les temps de chantier.

Concernant les « Molok », en 2008, 9 collaborateurs faisaient le ramassage des déchets. Sur ces 9 collaborateurs, depuis maintenant 10 ans, 5 n'ont pas été remplacés et 4 ont perduré dans le service, mais pour d'autres missions, à savoir notamment le ramassage des déchets verts. Un de ces 4 collaborateurs va quitter la Commune à la fin de l'année et ne sera pas remplacé.

Sur ces 9 collaborateurs, dès le 1^{er} janvier 2019, 3 resteront donc au sein de la Voirie pour d'autres tâches, notamment le ramassage des déchets verts et également la « mise en propreté » des nombreux points de collecte que nous avons développés sur notre commune en plus des « Molok ».

Nous avons presque terminé l'implantation des « Molok » sur le territoire communal de la Ville de Neuchâtel. Nous avons encore une tournée des déchets dans quelques quartiers, notamment aux alentours de la Gare, et nous sommes en train d'analyser les emplacements adéquats pour mettre les derniers « Molok », soit une vingtaine. Concernant les 33 « Molok » stockés, je ne peux pas vous répondre maintenant quant au fait que ce soit légal ou non, mais je peux volontiers vous répondre de manière écrite. J'imagine que c'est légal, que nous avons le droit de les stocker, puisque c'est sur notre terrain. Je me renseignerai, je ne peux pas vous répondre comme ça. Par contre, nous devons remplacer certains « Molok », ce pourquoi nous avons un petit stock. Nous avons surtout anticipé la fusion et nous souhaiterions pouvoir enterrer des « Molok » également sur la commune de Peseux, notamment.

Je rappelle aussi ici que la politique des déchets de la Commune de Neuchâtel – mise en place il y a plus de 10 ans avec la volonté de votre Autorité d'investir dans cette technologie « Molok » et non plus dans le ramassage à domicile – nous permet maintenant d'abaisser la taxe déchets entreprises et, dans quelques années, permettra d'abaisser aussi la taxe déchets des ménages, grâce justement au rendement de cet investissement qui avait été fait d'une manière visionnaire il y a une dizaine d'années.

Sécurité

M. Patrice de Montmollin intervient :

- Quelques questions confettis, car elles concernent la Fête des Vendanges, qui est un événement majeur dans la vie de notre ville.

L'édition 2018 a eu lieu dans d'excellentes conditions, point n'est besoin d'y revenir. Nous pouvons songer déjà à la prochaine édition. Or, nombre d'associations qui y participent, en tenant un stand, se plaignent

sourdement – cela est vraiment peu dire – de ne plus y trouver leur compte, au singulier, comme au pluriel. Elles se sentent de plus en plus comme les vaches à lait – pour ne pas dire à vin ou à bière – d'un immense machin entouré d'opacité. Certaines désespèrent, se demandant s'il vaut encore la peine d'investir bénévolement tant d'énergie pour si peu de résultats.

Pour sa part dans cet événement, la Ville est engagée – me suis-je laissé dire – à hauteur de CHF 500'000.- environ. Et un demi-million n'est pas rien, vous en conviendrez.

Voici donc ma petite poignée de confettis pour l'année prochaine : comment ces charges sont-elles évaluées et réparties au budget de la Ville et comment pouvons-nous les identifier ? Cet événement génère-t-il par ailleurs des produits pour la Ville ? Qui représente la Ville dans le Comité d'organisation ? Quelle maîtrise et quel contrôle la Ville a-t-elle sur la manifestation en général et sur les finances du Comité d'organisation en particulier ?

Vous le voyez, rien que des confettis, mais une fois ou l'autre nous en faisons toutes et tous l'expérience : les confettis n'ont-ils pas la fâcheuse tendance de réapparaître là et au moment où on les attend le moins ?

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, Directrice de la sécurité, déclare :

- Vous comprendrez bien que, découvrant cette question à l'instant, je ne pourrai pas vous amener tous les chiffres. Mais il n'empêche que je peux quand même vous donner quelques réponses.

Vous évaluez les charges à un montant qui est le vôtre, ces différentes charges étant incluses dans, je pense, presque tous les services de la Ville de Neuchâtel – en tout cas un bon nombre d'entre eux – car cette Fête des Vendanges, qui a lieu sur notre territoire, a pour incidence, il est vrai, d'avoir passablement d'impacts sur nos services. C'est un choix assumé, autant par votre Autorité que la nôtre, de permettre à cette fête de faire rayonner notre ville bien au-delà de notre canton, vu que, chaque année, nous avons en général un Conseiller fédéral qui vient au corso fleuri. Mais nous avons surtout une retombée médiatique très importante et aussi, évidemment, des retombées économiques conséquentes, inchiffrables en l'état. Mais en termes d'hôtellerie, tous les hôtels sont pleins dans tout l'Arc jurassien à l'occasion de la Fête des Vendanges. Rien que ça peut déjà donner une certaine vision de ce que ça rapporte à l'économie. Mais c'est vrai, il est de plus en plus difficile – et nous le savons tous ici, car nous faisons tous partie d'associations bénévoles à ce stade – de trouver des bénévoles pour tenir des stands, parce que les horaires sont compliqués, que c'est sur 3 jours et que nous avons tous beaucoup de choses à faire. C'est une problématique

que relate le comité de la Fête des Vendanges – comité indépendant pour une fête indépendante – d’année en année et nous essayons de trouver, avec la Fête des Vendanges, des possibilités pour conserver ces stands.

Il faut savoir que, sur les 80 stands présents à la Fête des Vendanges, il y a quand même des listes d’attente pour des emplacements. J’ai donc envie de dire que, même si un stand devait fermer, d’autres viendraient le remplacer. Nous espérons évidemment avec des produits du terroir et des vins d’ici plutôt que des cocktails qui font plus mal à la tête le lendemain matin que notre magnifique vin neuchâtelois.

Dans le comité de la Fête des Vendanges, nous avons un membre qui en fait actuellement partie et qui avait été désigné comme représentant de la Commune pour le Service de la sécurité. Cette personne va prendre sa retraite vendredi, ce qui fait que le Conseil communal est en train d’analyser qui va la remplacer. Il faut savoir que la Chancellerie et le Service de la communication sont aussi passablement impliqués dans les différentes commissions de la Fête des Vendanges, à savoir notamment pour le corso fleuri, le spectacle pyrotechnique et les Miss.

La Fête des Vendanges est en lien étroit avec le Conseil communal et ses services, d’autant plus maintenant que – vous l’avez certainement su – un drame s’est de nouveau produit au sein du comité. Ils sont donc eux aussi à la recherche de bénévoles pour leur comité annuel. Nous essayons de les aider à pallier ce drame – une personne est décédée récemment – et voulons absolument réfléchir avec eux, ce que nous faisons déjà maintenant, à la possibilité de faire une fête respectueuse du développement durable – mais c’est une contrainte supplémentaire pour les stands et les bénévoles – avec le plus possible de gobelets à recycler et à laver. Ceci avec toutes les difficultés que cela peut engendrer, en termes notamment de logistique, vu que la Fête des Vendanges amène quand même plus de 300’000 personnes sur 3 jours, serrées comme des sardines au centre-ville. Et pour pouvoir boire dans des gobelets recyclables, il faut pouvoir les laver, les amener sur les stands et aller les rechercher, ce qui est compliqué. Mais nous essayons quand même de trouver des solutions. Il faudra aussi trouver un endroit pour faire une banque, une sorte de banque centrale de la Fête des Vendanges, car un gobelet doit être consigné et il faut de la monnaie. Il y a plein de choses auxquelles nous sommes en train de réfléchir avec le comité. Mais encore une fois, en espérant amener le moins possible de contraintes aux bénévoles qui tiennent ces stands et qui en ont parfois un peu ras-le-bol de devoir travailler 7 à 8 heures durant, sans forcément gagner énormément au bout du compte.

Concernant les tarifs – j’entends souvent sur le terrain la problématique des tarifs des stands à la Fête des Vendanges – le domaine public est cédé à la Fête des Vendanges qui fixe elle-même les tarifs avec les stands. Ce n’est pas la Ville de Neuchâtel qui a les compétences pour fixer les tarifs. Mais vous avez raison, nous avons un membre au comité de la Fête des Vendanges et nous pouvons donc essayer d’appuyer sur des prix qui sont les plus adéquats possible pour ce type de manifestation et ces associations bénévoles. En tout cas, nous l’entendons et nous y veillons. Et nous essayons aussi de relater vos préoccupations et espérons perpétuer cette Fête des Vendanges tous ensemble dans le respect de tous, mais également dans le respect du développement durable, vers lequel certains groupes ici et certaines personnes ont envie d’amener nos manifestations.

A l’assemblée générale, c’est le Directeur des finances qui représente la Ville. Dans différentes instances et commissions, nous sommes représentés par une voix.

Agglomération

M. Jean Dessoulavy intervient :

- Notre groupe regrette la dissolution du Réseau des Trois Villes annoncée en page 52 du rapport de la Commission financière.

Nous avons bien entendu les explications fournies en Commission d’agglomération, c’est-à-dire le manque de motivation des deux autres partenaires du haut du canton, qui faisaient partie de ce Réseau des Trois Villes, à poursuivre le processus de réflexion de travail en commun.

Nous souhaitons simplement dresser le constat suivant : nous sommes dans une société où les questions d’agglomération jouent un rôle de plus en plus grand et justement, là, dans le cadre de ce Réseau des Trois Villes, il y avait l’opportunité de parler de ce genre de problématique. Et même si la Ville de Neuchâtel n’y est pas pour grand-chose – on est bien d’accord – on peut s’étonner quand même du manque d’intérêt pour ce genre de questionnement de travail en commun. Ne serait-ce que pour le travail d’harmonie au sein de ce canton, qui est très important, mais aussi par rapport à la question d’agglomération en soi. Ce d’autant plus que, avec la concrétisation de la fusion Neuchâtel-Ouest, les questions d’agglomération vont être encore plus d’actualité. Je ne sais pas si le Conseil communal a un commentaire à faire par rapport à cette interrogation, mais c’est plus une interrogation qu’une question.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, Directrice de l'agglomération, déclare :

- Le Réseau des Trois Villes n'est pas encore dissous, mais c'est vrai que la volonté de le dissoudre est là. Pourquoi ?

Depuis plus d'une année maintenant le Réseau Urbain Neuchâtelois a décidé de se réorganiser, de mettre à plat un certain nombre de choses, notamment au niveau de sa structure, et de se réinventer pour permettre aux questionnements de plus en plus liés à notre agglomération d'avoir du sens pour l'entier de notre canton, voire au-delà.

C'est dans le cadre de ces réflexions – que nous menons maintenant depuis une année et qui devraient être concrétisées par le RUN lors d'une assemblée générale cette semaine – que nous avons revu la volonté de travailler entre les trois villes, avec ce Réseau des Trois Villes. Ce n'est pas parce que nous ne voulons pas collaborer, mais parce que nous sommes d'avis que nous devons repenser l'agglomération en tant que telle. Le Réseau des Trois Villes, comme il a été dessiné à l'époque, n'est plus le réseau adéquat aujourd'hui, puisque nous devons notamment vendre maintenant notre canton à l'extérieur pour avoir des financements fédéraux, non plus par un réseau de trois villes, mais par un réel réseau de l'agglomération, avec les communes qui en font partie. Et l'agglomération neuchâteloise a une structure qui n'est pas celle des trois villes, mais qui va au-delà, avec, pour le littoral, ce que l'on appelle la Comul. Il s'agit des communes qui vont de Bevaix – qui vient de rejoindre la Grande Béroche, mais qui fait encore partie de la Comul pendant quelques mois – disons de Boudry, pour la bonne compréhension, jusqu'à La Tène. Ensuite elle monte la colonne vertébrale du canton pour aller rejoindre Les Brenets, Le Locle et La Chaux-de-Fonds.

Fort de ce constat, le comité directeur du RUN a proposé – dans cette réorganisation voulue et nous espérons validée cette semaine en assemblée générale – de redéfinir le Réseau des Trois Villes en un réel réseau de l'agglomération, en l'étendant avec une volonté commune de travailler différemment, il est vrai, avec une agglomération tirée par un moteur qui sera la Comul. Ceci d'autant plus après le vote du 25 novembre à Peseux qui renforce encore le moteur de l'agglomération pour la ville de Neuchâtel, étendue dans ce projet de Neuchâtel-Ouest qui a abouti. Je vous rassure : oui, le Réseau des Trois Villes va certainement disparaître, mais pour encore mieux dynamiser l'agglomération et encore mieux vendre notre région à l'extérieur du canton.

Culture et intégration

Mme Amelie Blohm Gueissaz demande :

- Une question concernant la Case à Chocs : nous avons constaté une baisse de loyer de CHF 24'000.-. Cette baisse avait été expliquée à la Commission financière par la phrase suivante : « Réduction des charges locatives de CHF 24'000.-, en compensation d'une augmentation des subventions ». Nous n'avons pas compris ce que signifie « une baisse de loyer en compensation d'une augmentation de subventions ». Nous demandons alors des explications. Et j'aimerais dire que le PLR a toujours exprimé le souhait de transparence. Alors de montrer les subventions d'un côté et de l'autre côté de montrer les charges, et de ne pas faire une sorte de *netting*, pour que l'on puisse véritablement voir les montants.

M. Mirko Kipfer intervient :

- Une petite question concernant les « Actions jeunesse » en page 135 : on constate une augmentation de loyer liée au regroupement au centre-ville des activités du Parlement des Jeunes. Selon notre estimation, le loyer correspond à une surface d'environ 120 m², cela fait donc à peu près la surface de cette salle. Il y aurait sans doute possibilité de proposer des solutions moins onéreuses, sans toucher au fonctionnement du Parlement. D'où les questions : le loyer est-il justifié, quelle est l'utilisation et quelle est la fréquence d'occupation des locaux et pourquoi le Conseil communal ne souhaite-t-il pas une solution moins onéreuse ?

M. Thomas Facchinetti, Directeur de la culture et intégration, déclare :

- Je commence tout d'abord par répondre aux questions dans l'ordre dans lequel elles ont été posées.

Concernant la baisse de loyer, nous avons prévu, au budget 2018, un montant pour reloger les professionnels de la Case à Chocs, dont les bureaux ne sont pas tout à fait conformes aux normes professionnelles de travail. Nous envisagions, pendant l'exécution des travaux de mise en conformité, des locations à l'externe. Puis le Conseil général a modifié le budget l'année passée et a notamment prévu des économies dans les BSM. C'est parce que nous avons cherché à faire ces économies que nous avons trouvé une autre solution que de reloger ce personnel dans des locaux externes. Nous avons trouvé une solution à l'interne. Nous avons donc commencé à faire une économie, qui est concrétisée l'année prochaine dans le budget 2019.

Il y avait une volonté – j’entends bien ce que vous dites par transparence, mais l’idée n’était pas un effet de transparence – d’expliquer que des efforts sont faits pour trouver des économies et que celles-ci sont aussi recherchées en lien parfois avec des augmentations. En l’occurrence, c’était quelques subventions qui ont été augmentées, figurant dans le rapport que vous avez accepté au Conseil général en septembre sur la politique d’intégration interculturelle, par laquelle nous nous étions engagés à chercher aussi – globalement et dans la mesure du possible – toutes les économies réalisables. C’est le message qui a été expliqué à la Commission et à la Sous-commission financières.

S’agissant des locaux sous rubrique « Actions jeunesse », il faut y voir une neutralité totale dans le budget 2019, car il y a une augmentation pour certains locaux et une baisse du même montant, de CHF 9’600.-, dans la rubrique « Intégration sociale ». Cela est expliqué d’ailleurs dans les commentaires.

Ce sont des locaux pour le Parlement des Jeunes, le Conseil des Jeunes, qui représentent non pas 110 m², mais 250 m², à CHF 110.- le m², en plein centre-ville. C’est un loyer qui est plutôt habituellement appliqué à des entrepôts, c’est donc une bonne opportunité.

Je vous rappelle que le Conseil communal a été interpellé à plusieurs reprises, également sous forme de motion et de postulat, pour qu’il fasse tout son possible pour mettre à disposition des locaux pour le tissu associatif qui en manque cruellement.

Nous avons répondu que nous ferions tout ce que nous pouvons avec les locaux qui appartiennent à la Ville – directement ou indirectement, les locaux scolaires ou tout autre local que nous avons – mais que, de toute façon, il n’y en a pas assez et que, quand nous avons de bonnes opportunités de location sur le marché immobilier, nous les saisissons. Nous avons dans ce cas estimé que c’était une bonne opportunité.

Pour tout ce qui concerne le Parlement des Jeunes, le Conseil des Jeunes et ce qui tourne autour de la politique de la jeunesse, il y a énormément de séances. Le Parlement des Jeunes compte 10 commissions qui ont besoin de lieux de réunion, NeuchVox a été rapatriée, et le Parlement des Jeunes notamment utilisait des locaux très peu fonctionnels tout en haut de l’Hôtel communal. Ces locaux ont été réattribués à l’administration pour son développement dans ce bâtiment et tout a été rapatrié à cet endroit du centre-ville.

Au niveau budgétaire, c’est une opération parfaitement neutre et nous arrivons à offrir plus de prestations.

Je profite aussi pour répondre à une question posée dans le débat d’entrée en matière sur Chocolatissimo. Vous ne voyez, semble-t-il, avec

ces petits chocolats, pas d'autre symbole qu'une pièce de monnaie. Chocolatissimo n'a strictement rien à voir avec cela, c'est une action qui vise justement à promouvoir les circuits courts de consommation entre producteurs et consommateurs. Les seuls participants à Chocolatissimo sont des confiseurs de Neuchâtel et des environs. Ce sont de petits artisans qui n'ont pas du tout de production industrielle.

Ce qui nous paraissait intéressant, dans le sens de l'économie de proximité, c'était de mettre en rapport – et c'est dans le programme politique – les circuits courts de consommation, de mettre en relation les producteurs et les consommateurs. C'est ce que nous faisons avec Chocolatissimo, avec beaucoup de succès, dans un partenariat étroit entre la Ville et les artisans confiseurs de Neuchâtel.

Chocolatissimo ne se réduit pas simplement à de la consommation de chocolat, cela va bien au-delà. C'est tout ce qui tourne autour du chocolat : la production artisanale, la qualité et également des éléments critiques, puisqu'il y a régulièrement des pièces de théâtre. Dans l'édition 2018, l'une s'intitulait « Chocolat blues » et relatait l'histoire du premier artiste noir qui a été engagé en France, avec la problématique du racisme et indirectement de l'esclavage.

Vous avez parlé de la déforestation et le sujet nous paraît vraiment important. Il faut donc aussi savoir qu'à la Ville de Neuchâtel nous ne souhaitons pas, à travers la promotion d'événements comme Chocolatissimo, participer à la déforestation au niveau mondial et cautionner le travail des enfants et des formes modernes d'esclavage.

Comme je l'ai vérifié dernièrement, il y a effectivement en Suisse quelques grosses multinationales qui ont un immense monopole sur la fourniture de chocolat aux confiseries en Suisse – notamment les confiseries industrielles – et beaucoup de petits confiseurs sont un peu dépendants de ces grands groupes pour la fourniture de la matière de base. Mais ce n'est pas une dépendance totale et les 9 confiseurs de Neuchâtel se fournissent auprès de la plus petite de ces entreprises, qui est située à Schwyz et n'occupe que 3 % du marché suisse, mais qui a des critères de développement durable très clairement posés.

Du côté des confiseurs neuchâtelais et de leur président – éminente personnalité du commerce local – il y a une très grande ouverture à aller encore plus loin dans cette direction et à s'adresser éventuellement aussi à des grands groupes, pour demander qu'ils soient plus attentifs à la traçabilité, à la qualité et à l'éthique du circuit de consommation. Je ne sais pas s'ils arriveront à convaincre Nestlé, mais en tous les cas, ils cherchent un maximum de cohérence parce qu'ils sont eux-mêmes des petits commerçants sensibles aux petits producteurs. D'ailleurs certains caressent l'espoir – je ne sais pas s'ils y parviendront – de se fournir en

cacao directement chez les producteurs et de produire eux-mêmes la matière de base, de manière parfaitement artisanale, avec si possible même un laboratoire qui puisse être visible du public. Tout cela pour vous dire qu'il y a vraiment beaucoup de choses qui sont mues par Chocolatissimo à Neuchâtel, qui ne s'inscrivent pas du tout dans la consommation excessive d'un chocolat produit de façon industrielle.

Sports

Mme Amelie Blohm Gueissaz demande :

- Le groupe PLR aimerait savoir quels clubs utilisent les infrastructures de l'Anneau d'athlétisme à Colombier.

M. Thomas Facchinetti, Directeur des sports, répond :

- L'Anneau d'athlétisme est un Syndicat intercommunal, une mutualisation des équipements sportifs, comme l'est la patinoire. Ce que nous saluons et que nous trouvons une excellente chose, notamment dans le domaine du sport, puisque les pratiquants de sports se confinent rarement aux pures frontières communales.

Pour répondre très concrètement à votre question – avant que vous ne fassiez une motion d'ordre pour avoir la réponse exacte – deux clubs sportifs domiciliés en ville de Neuchâtel utilisent l'Anneau d'athlétisme actuellement : il s'agit du Rugby Club de Neuchâtel, l'équipe qui est en ligue A et une deuxième équipe qui joue en première ligue. Auparavant, l'Anneau d'athlétisme – qui s'appelle aussi le Stade du Littoral, en fait, car il y a aussi un terrain de football – accueillait, à intervalles réguliers, des clubs de football.

Nous avons réussi à convaincre le Syndicat intercommunal de procéder à des investissements et de faire un peu de place pour que nous puissions y positionner ces deux clubs de rugby de Neuchâtel, qui auparavant s'entraînaient à Puits-Godet dans de très mauvaises conditions de terrain – impropre à des compétitions en ligue A – et sans douches à proximité, donc très inconfortable. Nous considérons comme disproportionné de procéder à des investissements pour ce club à Neuchâtel, compte tenu qu'il y avait l'Anneau d'athlétisme. Le club de rugby est parfaitement content de cette situation et ne voit aucun problème d'aller à cet endroit, puisqu'il a des adhérents qui viennent de tout le littoral. Nous en sommes très satisfaits. Ce n'était pas très facile de convaincre et il a fallu faire de la place, car s'y trouvaient des clubs de football d'autres régions, lesquels ont dû céder quelques heures d'entraînement et de disponibilité le dimanche.

Par ailleurs, nous n'avons pas de club d'athlétisme en ville de Neuchâtel, car nous n'avons pas vraiment, à proprement parler, de structure d'athlétisme. Ce qui fait que tous ceux qui font de l'athlétisme à Neuchâtel sont au CEP de Cortaillod ou dans d'autres clubs qui, eux, utilisent l'Anneau d'athlétisme. Nous nous trouvons donc avec quelque chose qui est, de notre point de vue, une mutualisation assez intelligente de cet équipement.

Tourisme

La parole n'est pas demandée.

L'examen détaillé du budget étant terminé, la présidente, **Mme Charlotte Opal**, propose de passer au vote des différents arrêtés, en terminant par le projet d'arrêté n° I.

Soumis au vote, l'arrêté n° II intitulé « **Arrêté modifiant l'arrêté fixant la rémunération du personnel communal, du 7 décembre 1970** » est **refusé** par 26 voix contre 10 et 2 abstentions.

Soumis au vote, l'arrêté n° III, intitulé « **Arrêté concernant les crédits d'engagements inférieurs ou égaux à Fr. 250'000.- ne faisant pas l'objet d'un rapport au Conseil général pour l'exercice 2019** », est **refusé** par 23 voix contre 0 et 15 abstentions.

Soumis au vote, l'arrêté n° IV, intitulé « **Arrêté concernant les crédits pour faire face à des imprévus pour l'exercice 2019** », est **accepté** par 36 voix contre 0 et 2 abstentions.

Soumis au vote, l'arrêté n° V, intitulé « **Arrêté concernant le subventionnement de réalisation d'installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire communal** », est **accepté** par 34 voix contre 3 et 1 abstention.

Avant que l'assemblée ne passe au vote de l'arrêté n° VI, intitulé « Arrêté relatif au subventionnement des abonnements de transports publics acquis par les habitants de la Ville de Neuchâtel » **M. Jean-Charles Authier** intervient :

- Je comprends bien les partis de la gauche de l'hémicycle qui disent et défendent – et ils ont raison – que ce seront les cas a priori les moins favorisés de la population qui vont pâtir d'une éventuelle acceptation de cet arrêté. Mais je peux vous dire que ceux qui vont profiter d'un refus de

cet arrêté, ce ne seront pas seulement les parties les plus défavorisées de la population, mais ce sera la communauté Onde Verte. Celle-ci, du fait que les autres communes n'appliquent pas les mêmes conditions pour leurs propres concitoyens, va indirectement bénéficier de cette subvention que la Ville de Neuchâtel offre et qui tombe, de fait, dans les poches de la communauté Onde Verte au lieu qu'elle-même fasse les efforts de subventionner les abonnements ou de permettre le paiement échelonné des abonnements annuels. Cela serait un effort ridicule à faire de sa part, mais c'est beaucoup plus profitable pour elle de compter sur notre générosité un peu aveugle et un peu naïve, mais effectivement tout à fait compréhensible au niveau du bon sentiment. Mais au niveau financier, je sais quel sort sera donné à cet arrêté quelle que soit la position qui sera défendue par la suite, mais j'encourage le Conseil communal à retourner devant la communauté Onde Verte et à demander que les abonnements annuels puissent être payés de façon mensuelle, sans que la Ville de Neuchâtel ait à faire office d'intermédiaire.

M. Dimitri Paratte déclare :

- Je partage absolument l'avis du conseiller général Authier. Je pense qu'il est inadmissible que l'on n'arrive pas à obtenir d'une entité publique des prix sociaux pour les prestations de service social qui sont offertes à la population neuchâteloise. C'est une société simple, sauf erreur, mais qui représente l'entièreté des fournisseurs de prestations de transports publics – qui sont majoritairement ou toutes en mains publiques, cela se discute pour CarPostal – qui agissent dans ce canton.

Cela touche les habitants de la ville de Neuchâtel, mais La Chaux-de-Fonds ou les autres communes – qui offrent des subventions nécessaires pour maintenir l'intégration dans le marché du travail et offrent ce type de prestations – doivent subir les mêmes pressions de la part d'Onde Verte et c'est inadmissible.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas baser notre politique de soutien aux personnes les plus défavorisées sur la mauvaise volonté d'une telle entité. Et c'est bien Onde Verte et les personnes qui y siègent qui doivent supporter la responsabilité de nous coûter trop cher.

M. Mauro Moruzzi intervient :

- J'ajoute à ce qui vient d'être dit par les deux préopinants qu'il est totalement incompréhensible que l'on justifie par des raisons techniques l'impossibilité de pouvoir répercuter le même tarif privilégié sur des abonnements mensuels. Nous sommes au 21^e siècle, avec des outils informatiques qui permettent tout à fait, avec un contrôle de fichiers, d'introduire une facturation sur 12 mensualités, cela ne devrait absolument pas poser de problème. Nous pourrions même imaginer des

solutions qui consisteraient à faire payer un petit différentiel au début, mais qui ne correspond évidemment pas à l'entier du paiement – donc, en gros, en utilisant le rabais les deux premières fois – et puis de ne pas faire payer les deux dernières si les gens ont joué le jeu pendant tout le temps. Bref, il y a certainement des solutions techniques si on le veut et c'est vraiment inadmissible d'arriver avec ce type d'argumentation devant nous une année après l'autre.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, déclare :

- « Et pourtant elle tourne », disait Galilée, et pourtant c'est ce que l'on nous a dit. Nous leur avons écrit et ils nous ont dit que, si nécessaire, ces personnes pourraient prendre un crédit pour payer leur abonnement.

C'est aujourd'hui la situation à laquelle nous faisons face avec Onde Verte. Le Conseil communal a tenté de les faire changer de position, cela n'a pas été accepté, et aujourd'hui il vous est proposé quelque chose de différent.

Et je me permets de remettre les chiffres dans le contexte. Il vous a été expliqué que cet arrêté permettrait une économie de CHF 200'000.-. Concrètement, ce subventionnement nous coûte aujourd'hui CHF 330'000.-. On estime qu'une partie de ces abonnements mensuels va passer en abonnements annuels, car aujourd'hui c'est l'utilisation non rationnelle de l'achat mensuel qui amène ce surcoût. Nous, nous disons donc que cette mesure va amener certains à passer à l'abonnement annuel. Et pour d'autres – pour un montant de CHF 30'000.- – vous avez vu aussi qu'il est proposé de transférer une partie de cette économie au Service de l'action sociale pour essayer justement de trouver des solutions spécifiques aux personnes qui sont dans la difficulté.

Donc, nous ne supprimons pas uniquement cette aide à l'abonnement mensuel, mais nous mettons aussi en place les outils nécessaires pour accompagner, cas échéant, les personnes les plus démunies et qui sont dans la difficulté. Vous voyez que c'est une construction globale qui est mise sur pied, en réaction au refus d'entrer en matière d'Onde Verte. Nous prenons une part de responsabilités et essayons de pallier la problématique du changement de politique.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Charlotte Opal**, propose de passer au vote de l'arrêté n° VI, intitulé « **Arrêté relatif au subventionnement des abonnements de transports publics acquis par les habitants de la Ville de Neuchâtel** », lequel est refusé par 25 voix contre 11 et 2 abstentions.

Soumis au vote, l'arrêté n° VII, intitulé « **Arrêté concernant la désignation de l'organe de révision pour l'exercice 2018** », est **accepté** par 36 voix contre 0 et 2 abstentions.

La présidente, **Mme Charlotte Opal**, propose de passer à l'examen du projet de l'arrêté n° I, intitulé « **Arrêté concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2019** ».

Elle rappelle le dépôt des deux amendements pour ce même objet, celui du groupe PLR et celui de la Commission financière qui figure dans le rapport de ladite Commission.

Amendement du groupe PLR au projet d'arrêté n° I relatif au budget 2019 de la Ville de Neuchâtel

Vu le déficit structurel inquiétant et récurrent de la Ville,
Vu l'absence ou le manque flagrant d'économies proposées par le Conseil communal,
Vu l'augmentation importante de la dette qui en résulte,
Vu les nécessaires économies structurelles réclamées par la Commission financière,
Vu l'augmentation de charges de CHF 1'490'000.- résultant de la fusion du CEG et du SIEN,

Le groupe PLR propose l'amendement suivant :

Article premier.- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2019 est adopté. Il se résume comme suit :

a) Le compte de résultats

Charges d'exploitation	279'281'900
Revenus d'exploitation	-253'794'900
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	25'487'000
Charges financières	8'319'800
Revenus financiers	-31'524'400
Résultat provenant de financements (2)	-23'204'600
Résultat opérationnel (1+2)	2'282'400

Séance du Conseil général - Lundi 10 décembre 2018

Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	-5'578'000
Résultat extraordinaire (3)	-5'578'000
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	-3'295'600

Amendement de la Commission financière au projet d'arrêté n° I

Article premier.- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2019 est adopté. Il se résume comme suit :

a) Le compte de résultats

Charges d'exploitation	280'771'900
Revenus d'exploitation	-253'794'900
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	26'977'000
Charges financières	8'319'800
Revenus financiers	-31'524'400
Résultat provenant de financements (2)	-23'204'600
Résultat opérationnel (1+2)	3'772'400
Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	-5'578'000
Résultat extraordinaire (3)	-5'578'000
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	-1'805'600

La procédure, selon l'article 70 du règlement général, veut que lorsque deux amendements sont présentés pour le même objet, ils sont opposés l'un à l'autre en votation éventuelle.

M. Joël Zimmerli intervient pour faire remarquer qu'il est erroné de parler d'acceptation d'un des amendements, mais qu'il s'agit bien de préférence entre les deux amendements, marquée par le vote. Il s'agit tout d'abord de privilégier l'un ou l'autre des amendements, puis de soumettre au vote cet amendement ainsi déterminé.

Il est donc procédé au vote des deux amendements avec les résultats suivants : **23 voix pour l'amendement de la Commission financière** contre 12 voix pour l'amendement du groupe PLR.

La présidente invite donc l'assemblée à voter l'amendement de la Commission financière, lequel **est accepté par 35 voix contre 0 et 3 abstentions**.

Avant de passer au vote de l'arrêté amendé, la présidente en annonce le résultat global, tenant compte du refus des arrêtés n° II et n° VI : le compte de résultat s'élève donc à CHF 1'475'600.-.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, précise :

- Il s'agit d'un excédent de recettes de CHF 1'475'600.-, donc un bénéfice en langage courant.

Soumis au vote, l'arrêté amendé concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2019 est accepté par 30 voix contre 6 et 2 abstentions.

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix, contre 0 et 2 abstentions.

**Arrêté
concernant les crédits
pour faire face à des imprévus
pour l'exercice 2019
(Du 10 décembre 2018)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit budgétaire total de 1'050'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

Art. 2.- Le montant indiqué à l'article premier est réparti aux directions/aux sections de la manière suivante :

a) Infrastructures	300'000
b) Urbanisme	350'000
c) Culture et intégration	50'000
d) Sports	50'000
e) Eaux	300'000
Total	<hr/> 1'050'000

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 10 décembre 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Charlotte Opal

Isabelle Mellana Tschoumy

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 34 voix, contre 3 et 1 abstention.

Arrêté
concernant le subventionnement de réalisation
d'installations solaires photovoltaïques privées
sur le territoire communal
(Du 10 décembre 2018)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant annuel de 500'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour subventionner la réalisation d'installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire communal.

Art. 2.- Un montant équivalent à celui des subventions annuelles 2019 versées sera prélevé au fonds communal pour l'énergie.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 10 décembre 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Charlotte Opal

Isabelle Mellana Tschoumy

Séance du Conseil général - Lundi 10 décembre 2018

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix, contre 0 et 2 abstentions.

Arrêté concernant la désignation de l'organe de révision pour l'exercice 2018 (Du 10 décembre 2018)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- En application de l'article 23 LFinEC et 20 RLFInEC, le Conseil communal propose de désigner la société fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA (PwC) pour l'audit des comptes annuels 2018.

Art. 2.- Le préavis de la commission financière est requis.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 10 décembre 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Charlotte Opal

Isabelle Mellana Tschoumy

Séance du Conseil général - Lundi 10 décembre 2018

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 30 voix, contre 6 et 2 abstentions.

Arrêté concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2019 (Du 10 décembre 2018)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2019 est adopté. Il se résume comme suit :

a) Le compte de résultats	Fr.
Charges d'exploitation	281'101'900
Revenus d'exploitation	<u>-253'794'900</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	27'307'000
Charges financières	8'319'800
Revenus financiers	<u>-31'524'400</u>
Résultat provenant de financements (2)	-23'204'600
Résultat opérationnel (1+2)	4'102'400
Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	<u>-5'578'000</u>
Résultat extraordinaire (3)	-5'578'000
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<u>-1'475'600</u>

Séance du Conseil général - Lundi 10 décembre 2018

b) Le compte d'investissements

Dépenses brutes	55'179'800
Recettes	<u>-7'845'000</u>
Dépenses nettes	<u>47'334'800</u>

c) Le montant sous let b est composé des éléments suivants :

Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	38'317'400
Crédits financés par des taxes	<u>16'862'400</u>
Dépenses nettes	<u>55'179'800</u>

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 10 décembre 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Charlotte Opal

La secrétaire,

Isabelle Mellana Tschoumy

Séance du Conseil général - Lundi 10 décembre 2018

Avant de clore la séance, la présidente annonce qu'il s'agissait de la dernière séance de Mme Amelie Blohm Gueissaz qui a passé 13 ans au Conseil général. Elle est félicitée et remerciée par acclamations.

La séance est levée à 21h47.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,	La secrétaire,
Charlotte Opal	Isabelle Mellana Tschoumy

Le chancelier-rédacteur,
Rémy Voirol